

Lotissement « Îlot du Lac » : Création d'une voirie

Annexe n° 8.2.1 : Pré-diagnostic Faune – Flore – Milieux Naturels [AGGRA Concept, Juillet 2025]



AGGRACONCEPT
Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement

Maitre d'ouvrage :

COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-GRAON

Adresse : 3 place de l'église, 85540 SAINT-VINCENT-SUR-GRAON

Référent : M. RABILLE, Maire de la Commune, 02 51 98 90 89

Pré-diagnostic Faune – Flore – Milieux naturels

Adresse du projet : Rue du Lac, 85540 SAINT-VINCENT-SUR-GRAON

COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-GRAON

Etude dans le cadre de l'aménagement du lotissement « L'Îlot du Lac »

AGGRA Concept
11, place de la liberté
85110 Chantonay

09 75 65 18 44
contact@aggraconcept.com

Rédactrices : Lucie ROBIN
Eloïse THOMAS
Relectrice : Calysse BONAMY

Date de visite : 25 juin 2025
Date de rendu : 15 juillet 2025

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	5
1.1. OBJET DE LA CONSULTATION	5
1.2. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDE	6
1.3. SITUATION GEOGRAPHIQUE	6
1.4. PLAN CADASTRAL.....	8
1.5. DETAIL DU PROJET ET NUISANCES	9
1.6. DEFINITIONS DES ZONES D'ETUDE.....	11
2. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ENVIRONNEMENTALES	14
2.1. USAGES DES SOLS DANS LE PERIMETRE DE L' AIRE D' ETUDE ELOIGNEE	14
2.2. ZONAGES DE MILIEUX NATURELS A ENJEUX	16
2.3. TRAMES VERTE ET BLEUE	24
2.3.1. <i>Cours d'eau et milieu humide (trame bleue)</i>	24
2.3.2. <i>Corridors biologiques terrestres (trame verte)</i>	27
2.3.3. <i>Enjeux trames verte et bleue pour le site</i>	28
3. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES D'OBSERVATIONS D'ESPECES	30
3.1. REFERENTIELS UTILISES.....	30
3.2. HIERARCHISATION DES ENJEUX	32
3.3. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES FAUNE	33
3.3.1. <i>Données ornithologiques</i>	34
3.3.2. <i>Données mammalogiques</i>	36
3.3.3. <i>Données herpétologiques</i>	37
3.3.4. <i>Données entomologiques</i>	38
3.4. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES FLORISTIQUES	39
3.4.1. <i>Quantité et qualité des données</i>	39
3.4.2. <i>Richesse spécifique</i>	39
4. RELEVES FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUES	42
4.1. METHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC ET MODALITES D'INTERVENTION	42
4.2. SYNTHES DES OBSERVATIONS LIEES A LA FAUNE	43
4.2.1. <i>Oiseaux</i>	43
4.2.1.1. Méthodologie d'inventaire	43
4.2.1.2. Résultats concernant l'avifaune.....	44
4.2.1.3. Enjeux concernant l'avifaune.....	46
4.2.2. <i>Mammifères</i>	47
4.2.2.1. Méthodologie d'inventaires.....	47
4.2.2.2. Résultats concernant les mammifères.....	48
4.2.2.3. Enjeux concernant les mammifères.....	49
4.2.3. <i>Amphibiens et reptiles</i>	50
4.2.3.1. Méthodologie d'inventaire	50
4.2.3.2. Résultats concernant les amphibiens	51
4.2.3.3. Résultats concernant les reptiles	51
4.2.3.4. Enjeux concernant les amphibiens et les reptiles	51
4.2.5. <i>Invertébrés</i>	52
4.2.5.1. Méthodologie d'inventaire	52
4.2.5.2. Résultats concernant les invertébrés.....	53

4.2.5.3.	Enjeux concernant les Invertébrés.....	54
4.3.	SYNTHESES DES OBSERVATIONS LIEES A LA FLORE/DIAGNOSTIC DES HABITATS NATURELS ET DE LA FLORE	54
4.3.1.	Méthodologie d'inventaire.....	54
4.3.2.	Résultats concernant les habitats	55
4.3.3.	Résultats concernant la flore.....	58
4.3.4.	Enjeux liés à la flore et aux habitats.....	59
5.	ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	60
6.	ANNEXES.....	60

Table des illustrations

Figure 1 :	Position géographique du site d'étude à l'échelle départementale au 1/600 000 ^{ème} [AGGRA Concept, Juin 2025].....	6
Figure 2 :	Plan de situation du site au 1 / 100 000 ^{ème} [AGGRA Concept, Juin 2025]	7
Figure 3 :	Unités paysagères à proximité du projet [Vendée Grand Littoral].....	8
Figure 4 :	Plan cadastral de la parcelle concernée par le projet au 1/500 ^{ème} [AGGRA Concept, Juin 2025]	9
Figure 5 :	Vue aérienne du projet au 1 / 1 500 ^{ème} [AGGRA Concept, Juin 2025]	10
Figure 6 :	Plan de masse du projet - Echelle 1/200 ^{ème} [Côté Paysage, Avril 2025].....	11
Figure 7 :	Différents périmètres utilisés pour l'analyse des données bibliographiques [AGGRA Concept, Juin 2025]	12
Figure 8 :	Périmètres de prospections terrain [AGGRA Concept, Juin 2025]	13
Figure 9 :	Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, 2018].....	14
Figure 10 :	Extrait de la carte géologique 1 / 10 000 ^{ème} [BRGM, AGGRA Concept]	15
Figure 11 :	Nature pédologique du sol autour du projet [Geoportail].....	16
Figure 12 :	Zonages de Protection et concertation et de convention autour du projet [AGGRA Concept, INPN] .	18
Figure 13 :	Zonages d'inventaires autour du projet [AGGRA Concept, INPN]	19
Figure 14 :	Inventaire des milieux potentiellement humides [SIG Zones humides, AGGRA Concept]	25
Figure 15 :	Ruisseaux et cours d'eau autour du projet [DDTM 85, AGGRA Concept]	26
Figure 16 :	Plan d'eau à proximité du périmètre [AGGRA Concept, Juin 2025].....	27
Figure 17 :	Trames verte et bleue autour du site du projet [SRADDET Pays de la Loire, AGGRA Concept]	28
Figure 18 :	Protocole de hiérarchisation des enjeux concernant la flore [AGGRA Concept]	32
Figure 19 :	Définition des enjeux de responsabilité régionale pour les espèces faunistiques [AGGRA Concept] ..	33
Figure 20 :	Localisation des I.P.A. sur le site du projet pour l'inventaire de l'avifaune [AGGRA Concept, Juin 2025]	44
Figure 21 :	Localisation et photographie du passage à mammifères [AGGRA Concept, Juin 2025]	48
Figure 22 :	Cartographie des différents habitats présents au sein du périmètre cadastral et aux alentours selon la classification EUNIS [AGGRA Concept, Juillet 2025].....	55
Figure 23 :	Photographie de la parcelle du projet correspondant à une prairie de végétations herbacées anthropiques [AGGRA Concept, 25 Juin 2025].....	56
Figure 24 :	Photographie du parking temporaire présent sur la parcelle du projet [AGGRA Concept, 25 Juin 2025]	56
Figure 25 :	Photographie de la forêt mixtes d'espèces caducifoliées et sempervirentes, située à proximité directe du périmètre du projet [AGGRA Concept, 25 Juin 2025]	57
Figure 26 :	Photographie de la supérette et de la place de stationnement handicapée [AGGRA Concept, 25 Juin 2025]	57
Figure 27 :	Photographie du jardin domestique situé au Sud-Est du périmètre [AGGRA Concept, 25 Juin 2025].	58
Figure 28 :	Photographies du ruisseau du Fossé Chalon et de sa base nautique [AGGRA Concept, 25 Juin 2025]	58
Figure 29 :	Cartographie des enjeux faune - flore – habitats [AGGRA Concept, Juillet 2025].....	61

Table des tableaux

<i>Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées par le projet.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 2 : Tableau récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 3 : Liste des espèces ornithologiques à enjeux très fort et fort, observées sur les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père et synthèse de leurs statuts réglementaires</i>	<i>35</i>
<i>Tableau 4 : Liste complète des espèces de mammifères et synthèse de leurs enjeux réglementaires.....</i>	<i>37</i>
<i>Tableau 5 : Liste complète des espèces d'amphibiens et synthèse de leurs enjeux réglementaires</i>	<i>38</i>
<i>Tableau 6 : Liste complète des espèces de reptiles et synthèse de leurs enjeux réglementaires</i>	<i>38</i>
<i>Tableau 7 : Listes des espèces d'insectes et synthèse de leurs enjeux réglementaires</i>	<i>39</i>
<i>Tableau 8 : Liste des espèces florales et synthèse de leurs enjeux dans les communes étudiées</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 9 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées sur les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père</i>	<i>40</i>
<i>Tableau 10 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées</i>	<i>41</i>
<i>Tableau 11 : Conditions de prospection sur site.....</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 12 : Protocoles de prospection sur site.....</i>	<i>42</i>
<i>Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et ses alentours.....</i>	<i>46</i>
<i>Tableau 14 : Liste des espèces de mammifères terrestres observées sur le site et ses alentours</i>	<i>49</i>
<i>Tableau 15 : Liste des espèces d'amphibiens observées sur le site d'étude et ses alentours</i>	<i>51</i>
<i>Tableau 16 : Liste des espèces d'invertébrés observées sur le site d'étude et ses alentours.....</i>	<i>53</i>
<i>Tableau 17 : Liste des espèces exotiques envahissantes observée autour du site d'étude</i>	<i>59</i>

1. INTRODUCTION

1.1. Objet de la consultation

Dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement « L'Îlot du Lac », visant à créer 6 lots avec voiries et réseaux associés, sur la commune de Saint-Vincent-sur-Graon en Vendée (85), le bureau d'études AGGRA Concept a été sollicité pour réaliser une expertise naturaliste afin de préciser les connaissances relatives à la faune et à la flore sur le site du projet.

Les objectifs de cette expertise sont :

- D'établir une liste des espèces animales et végétales fréquentant le site permettant d'évaluer la richesse écologique du site ;
- De comprendre les interactions et la dynamique au sein de cette richesse écologique ;
- De définir les problématiques et enjeux écologiques potentiels, les secteurs sensibles en termes de réservoir de diversité biologique, zones de ressources, zones de reproduction, couloirs préférentiels de déplacements.

Pour y parvenir, les missions réalisées sont les suivantes :

- Analyse cartographique des milieux naturels réglementés et/ou à enjeux et du contexte paysager proche ;
- Pré-diagnostic écologique à partir d'une synthèse des ressources bibliographiques des statuts réglementaires et patrimoniaux des habitats naturels et des espèces ;
- Inventaires floristiques et faunistiques : recensement et localisation des espèces présentes et des habitats, identification des espèces patrimoniales, menacées et/ou protégées ;
- Analyse, hiérarchisation et synthèse des statuts et évaluation des enjeux écologiques potentiels du site par taxon et par habitat.

Plusieurs membres de l'équipe d'AGGRA Concept ont participé à ce projet :

- Lucie ROBIN (cartographie, rédaction, synthèse bibliographique) ;
- Eloïse THOMAS (inventaires de terrain, cartographie, rédaction, synthèse des enjeux écologiques) ;
- Lucile ELOY (inventaires de terrain) ;
- Calysse BONAMY (relecture).

1.2. Présentation du bureau d'étude

AGGRA Concept est un bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie de **l'Eau, du Sol et de l'Environnement**. Depuis plus de 15 ans, sur l'ensemble du territoire national, AGGRA Concept intervient sur les thématiques :

- D'assainissement collectif ou non ;
- Du réglementaire au titre du Code de l'Environnement : Cas par Cas, Loi sur l'Eau, Études d'impact, ICPE ;
- Sur l'hydraulique pluviale ;
- Sur les conseils en écologie appliquée ;
- Sur les inventaires zones humides ;
- Sur les diagnostics faune et flore.

Pour nous rencontrer : www.aggraconcept.com.

1.3. Situation géographique

La zone d'étude est située à Saint-Vincent-sur-Graon (85540), en région Pays de la Loire, au Sud-Ouest du département de la Vendée. La commune de Saint-Vincent-sur-Graon fait partie de la communauté de communes Vendée Grand Littoral, qui comporte 20 communes.



Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle départementale au 1/600 000^{ème} [AGGRA Concept, Juin 2025]

Les villes importantes à proximité du projet sont Moutiers-les-Mauxfaits à 4 km au Sud-Ouest, la Roche-sur-Yon à 17 km au Nord, Talmont-Saint-Hilaire à 18 km au Sud-Ouest, Luçon à 18 km au Sud-Est, les Sables d'Olonne à 30 km à l'Ouest.

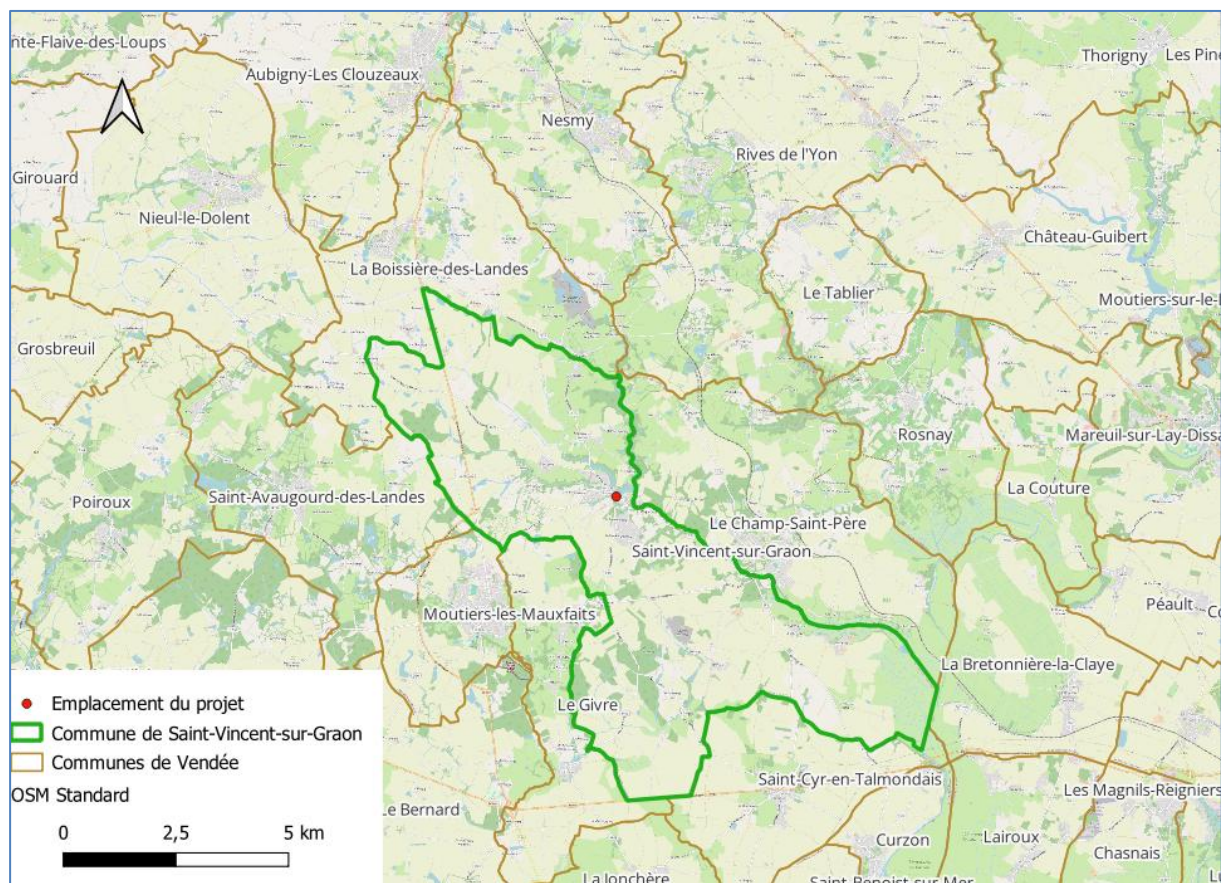


Figure 2 : Plan de situation du site au 1 / 100 000^{ème} [AGGRA Concept, Juin 2025]

La commune de Saint-Vincent-sur-Graon compte environ 1 570 habitants et est catégorisée comme une commune rurale à habitat dispersé selon la grille communale de densité de l'INSEE.

Elle est à cheval sur plusieurs unités paysagères : Marais Poitevin, Plaine du Bas Poitou, Bocage Rétro-Littoral et Bocage du Lay et de la Vendée (cf. Figure 3). Le projet est situé dans l'unité paysagère du « Bocage du Lay et de la Vendée », dont le paysage débute en rive gauche du Graon et possède une structure bocagère dense et resserrée, conditionnée par un jeu de reliefs. Les bourgs y sont implantés sur la partie haute des vallées ou sur le plateau.

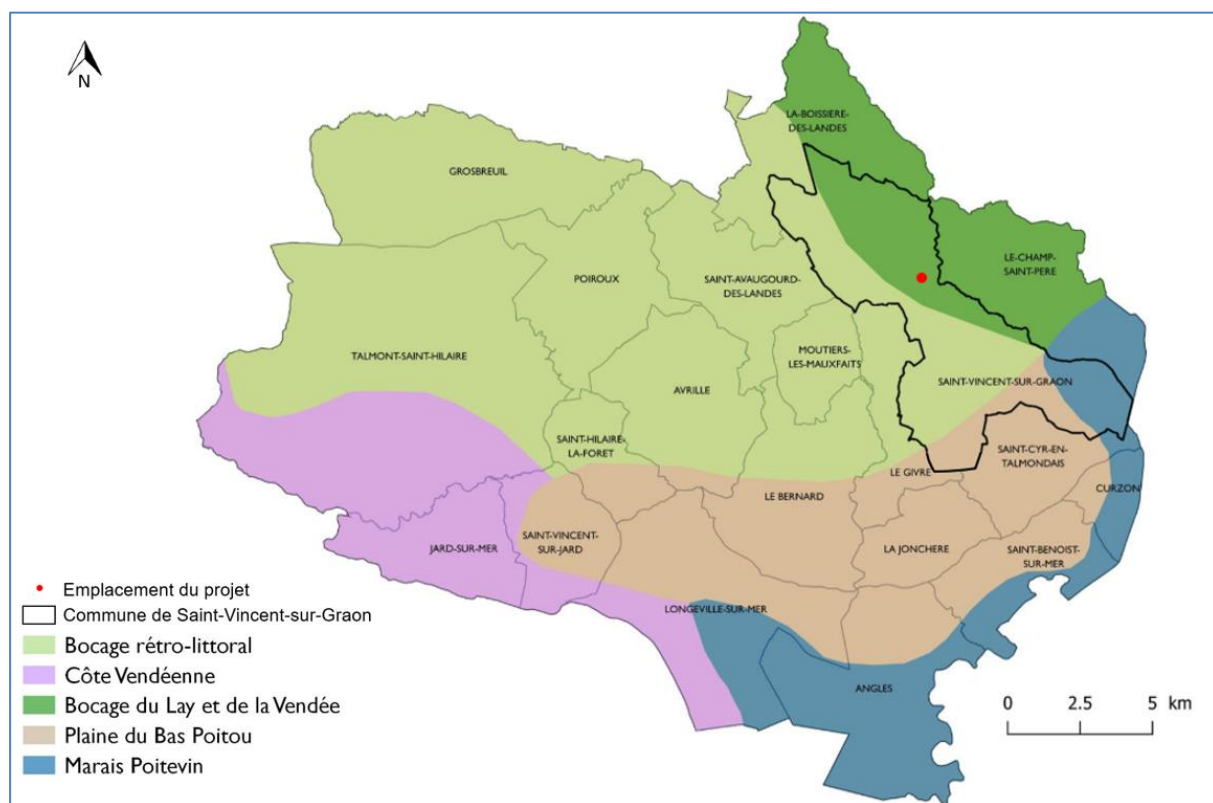


Figure 3 : Unités paysagères à proximité du projet [Vendée Grand Littoral]

1.4. Plan cadastral

Le terrain du projet, situé sur la commune de Saint-Vincent-sur-Graon, concerne les parcelles cadastrales présentées dans le tableau suivant, elles couvrent une surface de 3 978 m², alors que le projet ne concernera que 3 500 m² environ. Ces parcelles sont toutes situées en zone U (urbaine).

Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées par le projet

Commune	Feuille	Section	Numéro	Surface cadastrale (m ²)	Surface concernée par l'aménagement (m ²)
SAINT-VINCENT-SUR-GRAON	1	AC	235	265	265
			236	135	135
			253 (p)	14	13
			254 (p)	210	120
			256	65	65
			257	422	422
			258	370	370
			259 (p)	80	75
			260 (p)	215	120
			261 (p)	555	316
			262	419	419
			263	212	212
			264	158	158
			265 (p)	157	140
			266	27	27

			316	12	12
			432	437	437
			431	26	26
			482	52	52
			483	27	27
			567	120	120
TOTAL				3 978 m²	3 531 m²

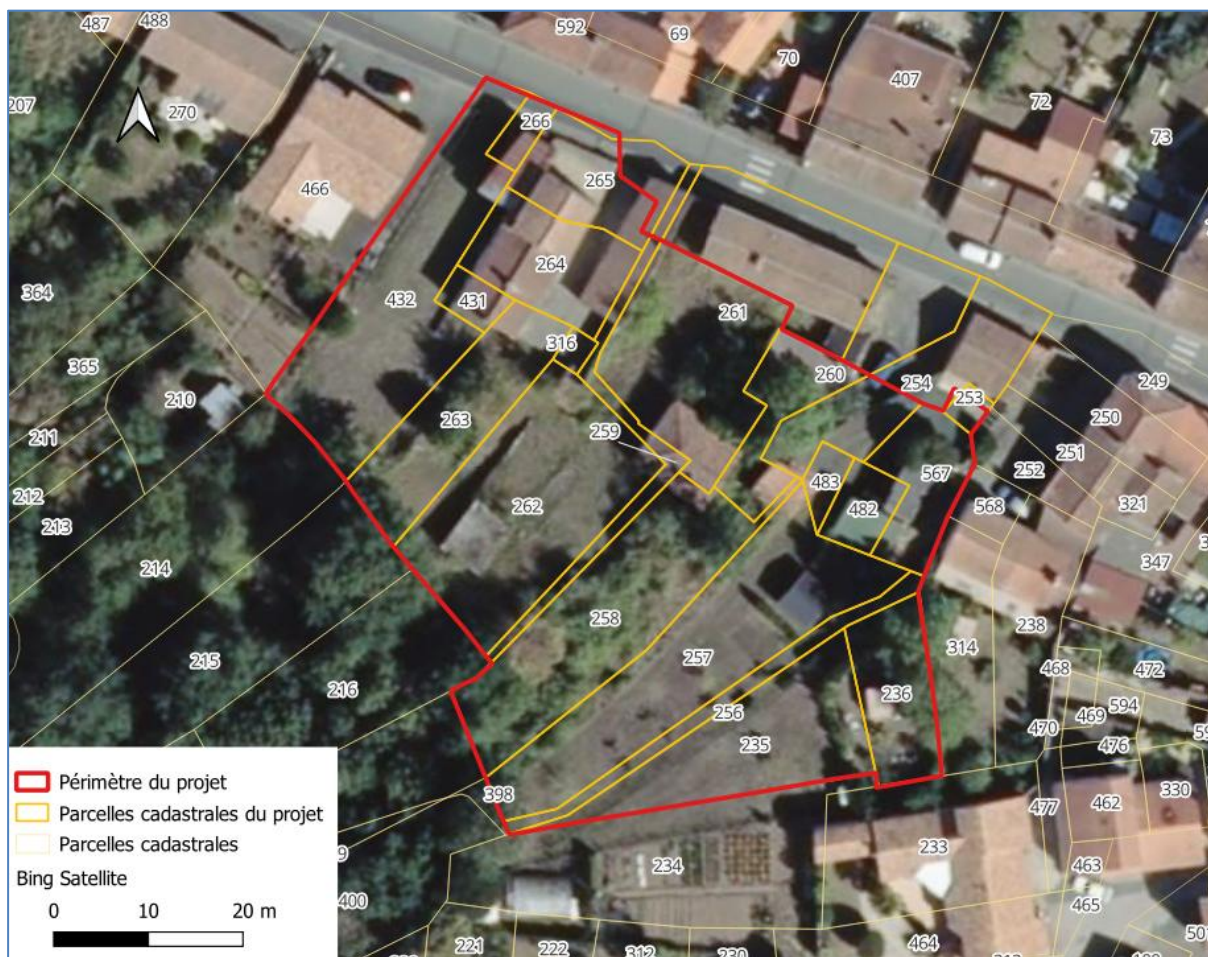


Figure 4 : Plan cadastral de la parcelle concernée par le projet au 1/500^{ème} [AGGRA Concept, Juin 2025]

1.5. Détail du projet et nuisances

Le projet consiste à créer un lotissement de 14 logements au maximum et d'une mini-crèche, répartis en 6 lots, nécessitant l'aménagement d'une voirie de desserte qui sera rétrocédée à la commune. Cette voirie mesurera 875 m², sera en double sens et de type piéton / véhicules. Une zone de stationnement de 12 places sera créée au Sud-Ouest du lot numéro 6 (cf. Figure 6) et des places de parking seront attribuées pour les logements. Une placette au centre permettra de faire demi-tour aisément. Quatre petits massifs seront entretenus par l'équipe des espaces verts de la commune. Les variétés de végétaux seront choisies de sorte à ce que l'entretien ne vienne pas surcharger de manière déraisonnable les missions du service des espaces verts.

La voie sera empruntée par les résidents et les usagers des 6 futurs lots du lotissement :

- Lots 1, 2, 3 et 4 : lots cessibles à des particuliers pour habitation,
- Lot 5 : bailleur social avec 4 logements maximum,
- Lot 6 : mini-crèche et 6 logements maximum pour bailleur social.

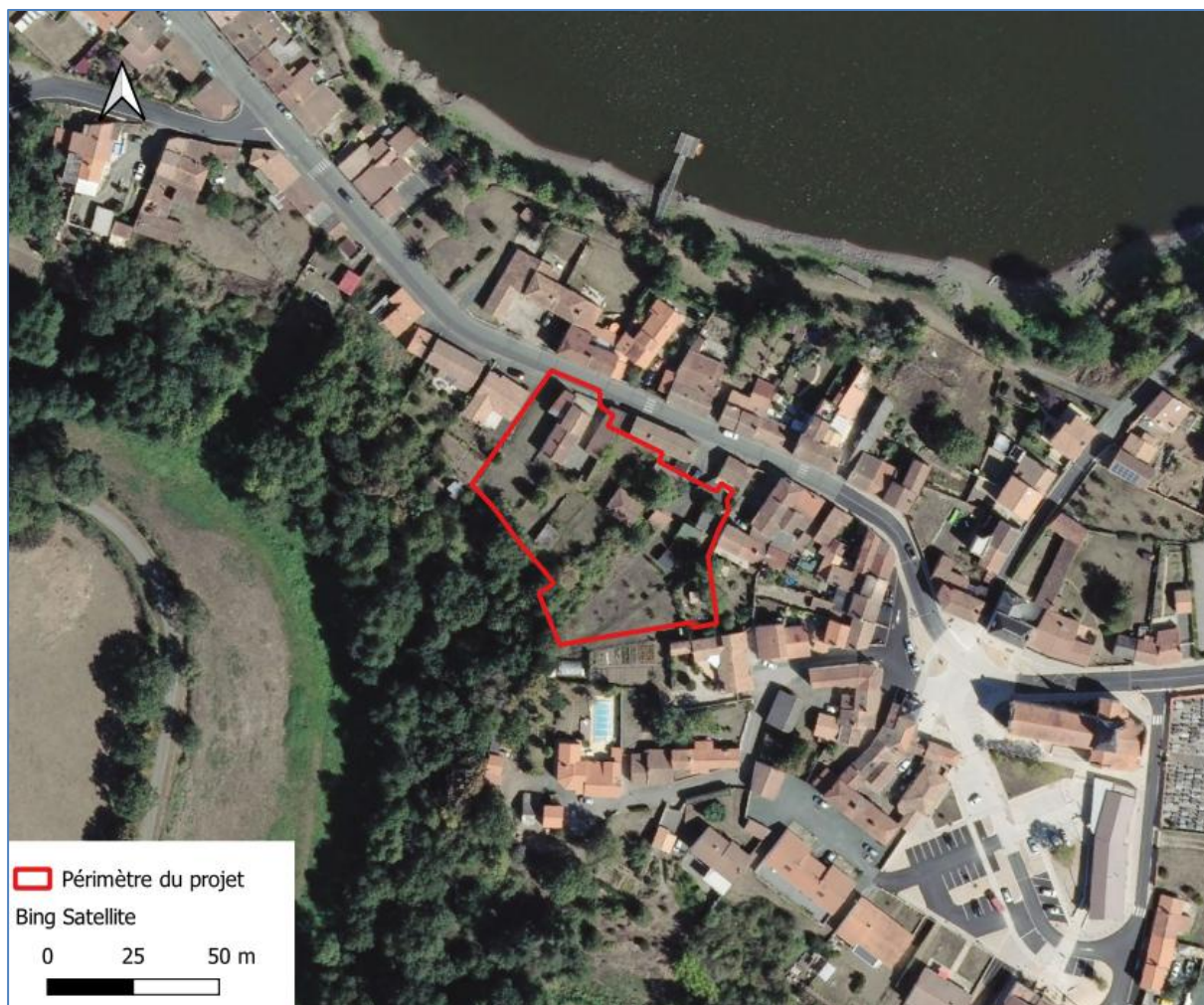


Figure 5 : Vue aérienne du projet au 1 / 1 500^{ème} [AGGRA Concept, Juin 2025]

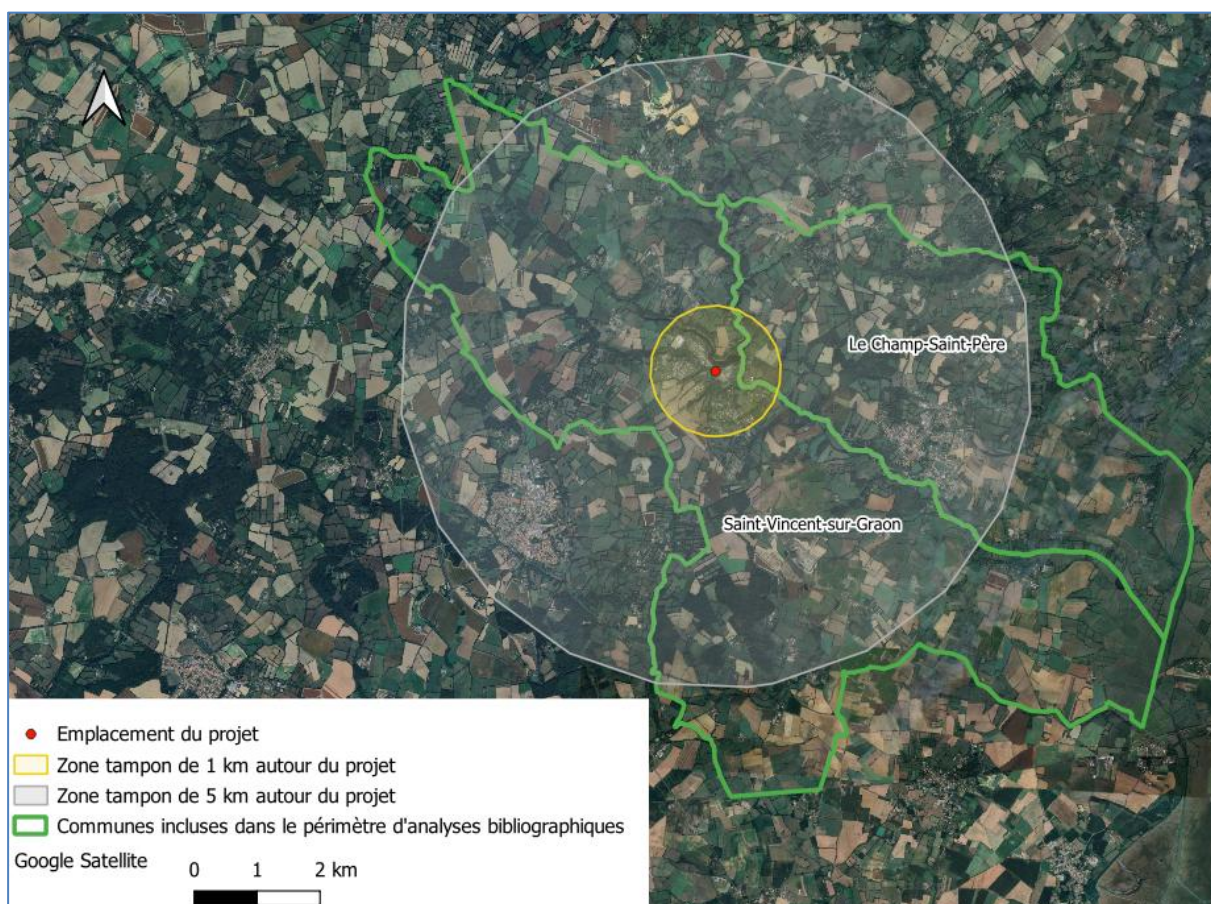


Figure 7 : Différents périmètres utilisés pour l'analyse des données bibliographiques [AGGRA Concept, Juin 2025]

En ce qui concerne les prospections de terrain, deux périmètres ont été définis :

- **Périmètre du projet ou zone d'implantation potentielle (ZIP)** : qui correspond à l'emprise stricte du projet (environ 3 500 m²). C'est au sein de ce périmètre que la majorité des investigations naturalistes ont été menées en vue de répertorier les différents taxons ayant fait l'objet d'un suivi (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, insectes, habitats naturels, flore) ;
- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : qui prend en compte soit en intégralité soit partiellement, les parcelles qui sont situées à proximité immédiate de la zone du projet. Des inventaires ciblés sur des habitats pouvant représenter un enjeu (boisement, plans d'eau...) ou sur des groupes d'espèces à enjeux forts ont été réalisés au sein de ces zones, en vue de définir les enjeux patrimoniaux et les continuums écologiques potentiels associés. Pour cela, une zone tampon de 50 m autour du périmètre d'étude a été définie, correspondant à une surface totale d'environ 2,4 ha. Des investigations approfondies ont ainsi été réalisées sur les habitats et la flore dans cette surface. Pour la faune, c'est une zone tampon de 100 m qui a été utilisée pour les inventaires, correspondant à une surface totale d'environ 5,9 ha.



Figure 8 : Périmètres de prospections terrain [AGGRA Concept, Juin 2025]

2. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES ENVIRONNEMENTALES

2.1. Usages des sols dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée

La zone d'implantation du projet s'inscrit dans un paysage majoritairement urbanisé. Selon la nomenclature Corine Land Cover (cf. Figure 9), la surface du projet est située dans la catégorie « Tissu urbain discontinu ». Au sein de l'aire d'étude éloignée du projet, sont présentes principalement des cultures et prairies à usage agricole. On retrouve également des forêts de feuillus et d'autres zones urbanisées (tissu urbain discontinu).

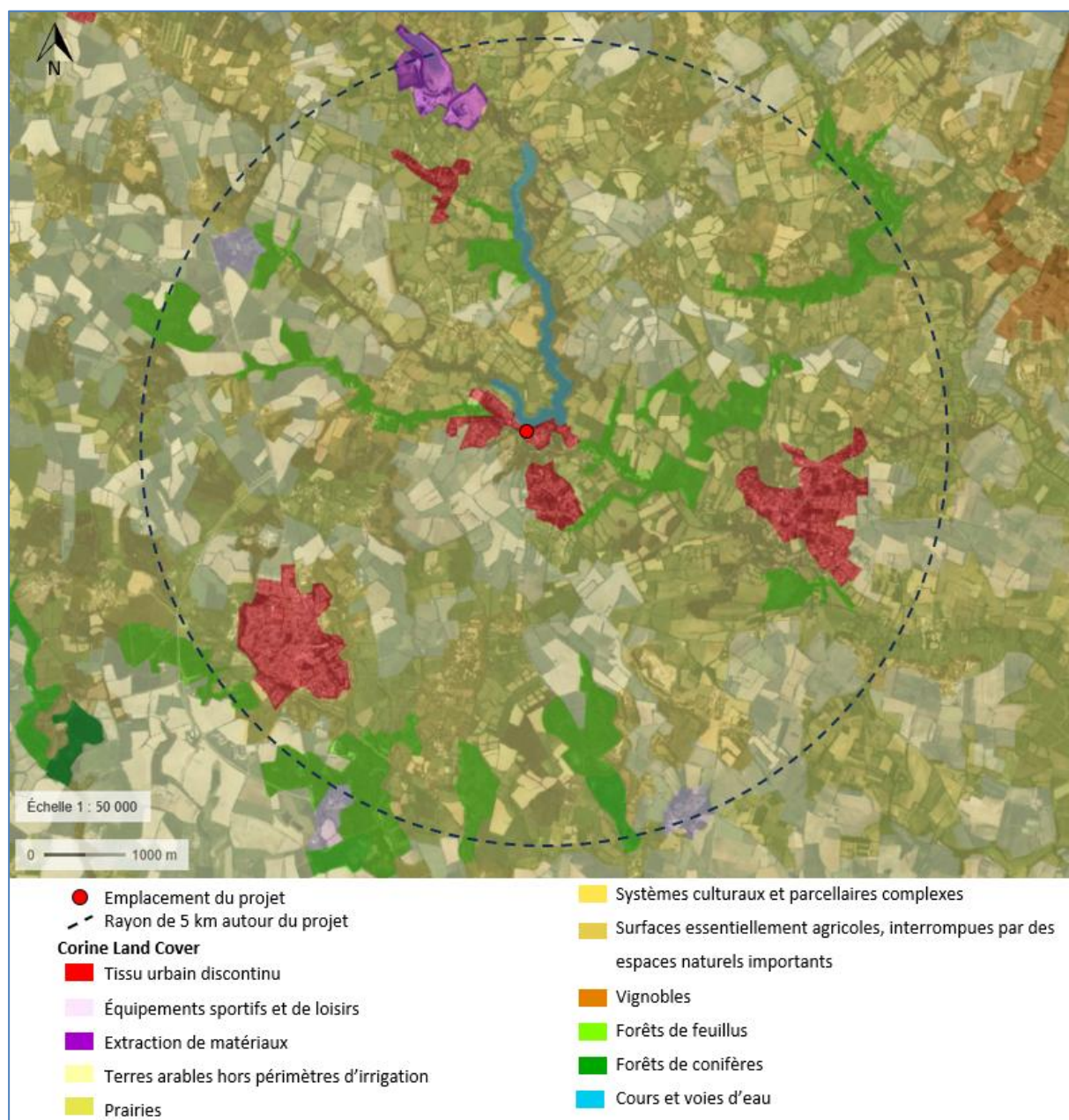


Figure 9 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, 2018]

D'après la carte géologique numéro 585 de Luçon du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), le projet est situé sur une couche nommée : « Unités métasédimentaires et métavolcaniques-Groupe de Nieul-le-Dolent-Micaschistes gris sombre à éclat métallique » (cf. Figure 10).

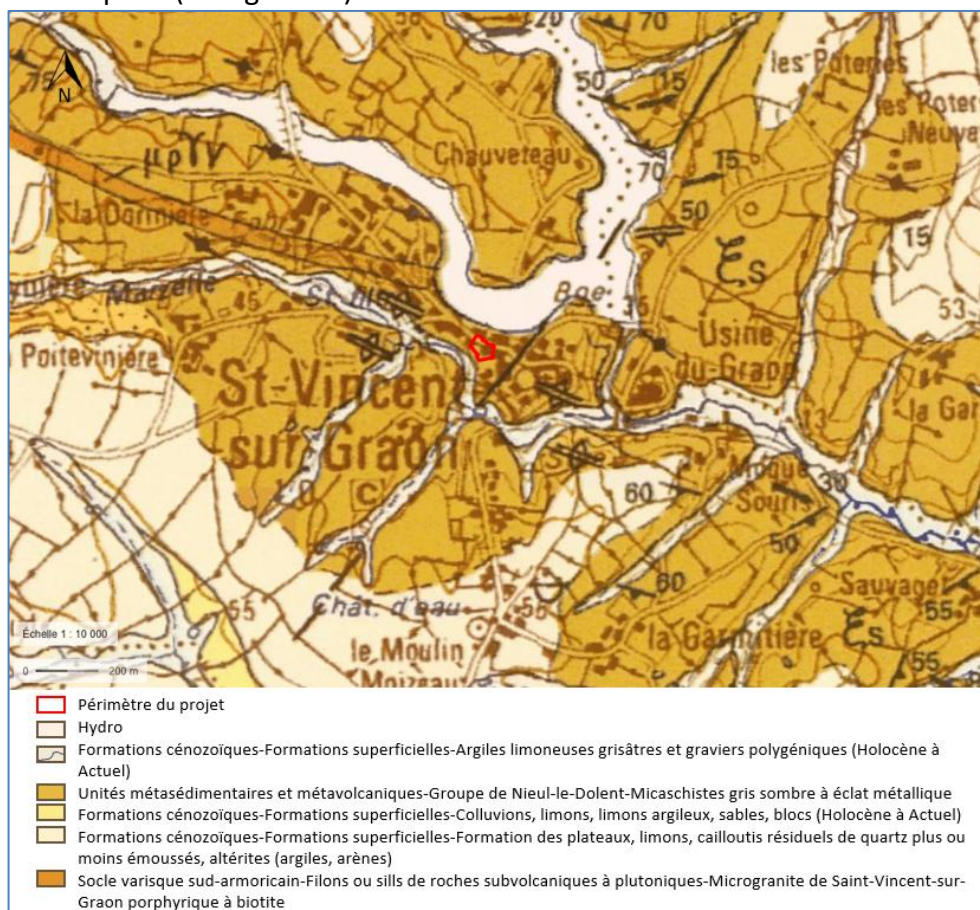


Figure 10 : Extrait de la carte géologique 1 / 10 000^{ème} [BRGM, AGGRA Concept]

La nature pédologique place le site à proximité de divers types de sols, tels que des brunisols, qui sont des sols peu évolués, mais aussi à proximité de sols soumis à un excès d'eau, comme des rédoxisols, brunisols-rédoxisols, néoluvisols-rédoxisols, ou encore, des luvisols-rédoxisols (cf. Figure 11).

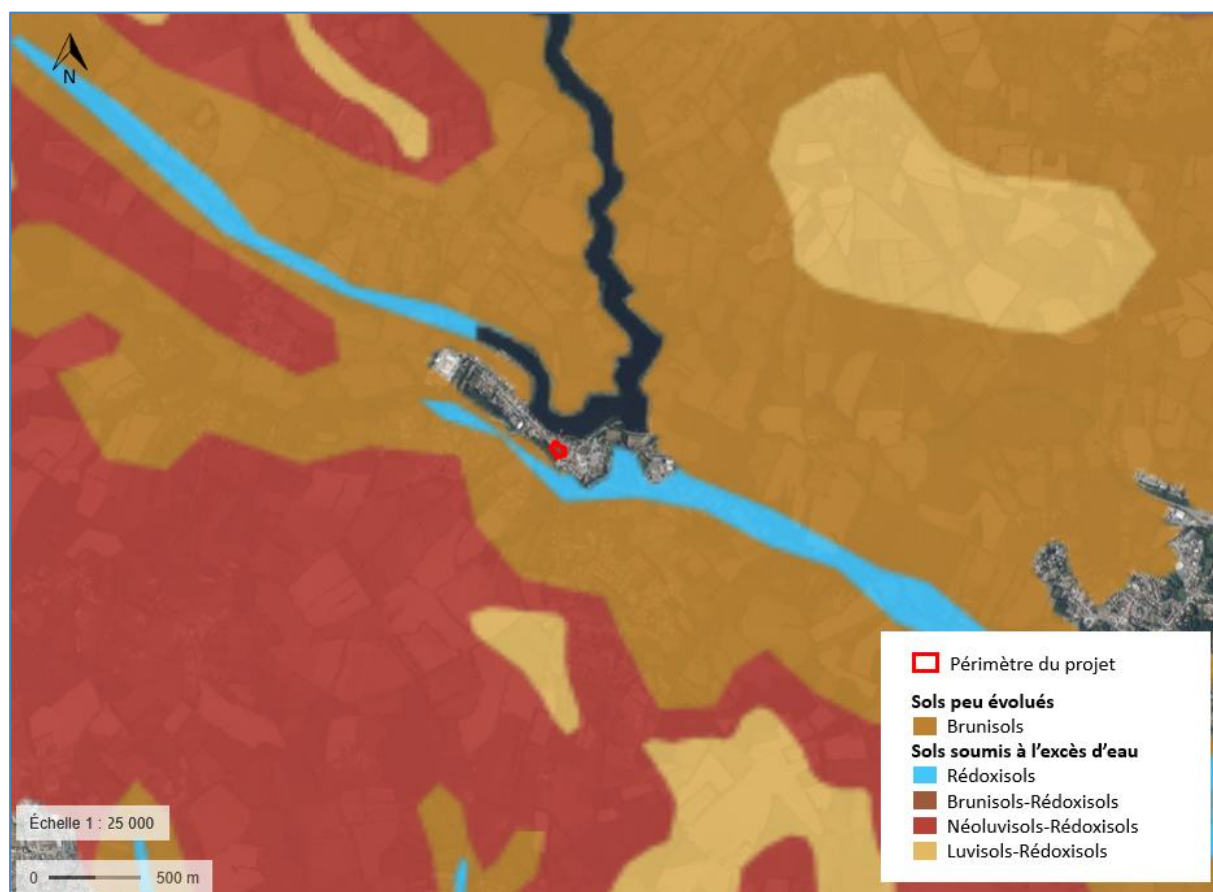


Figure 11 : Nature pédologique du sol autour du projet [Géoportail]

2.2. Zonages de milieux naturels à enjeux

Le zonage des milieux naturels correspond aux secteurs où l'administration, à l'échelle européenne ou nationale, ou un organisme spécialisé dans la protection du patrimoine naturel via la maîtrise foncière, exerce un rôle pour la préservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. À ce titre, plusieurs types de protections peuvent être distingués :

- **Périmètre de protection** : il s'agit de zones protégées strictement ou réglementairement contrainte, au titre de la législation en vigueur (APB, APH, Réserves naturelles, parcs nationaux).
- **Périmètre de concertation et de convention** : ces périmètres sont gérés (et financés) dans le cadre d'une convention collective entre plusieurs membres du territoire ou d'entités juridiques. Le réseau le plus développé dans ce fonctionnement conventionnel est Natura 2000 (ZSC dont SIC découlant de la Directive de l'UE 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et ZPS découlant de la Directive de l'UE 2009/147/CE dite « Oiseaux »). D'autres entités de ce même genre existent cependant (réserves intégrales de parcs nationaux et réserves de biosphères notamment).
- **Périmètre d'inventaire** : ces zonages correspondent à des périmètres qui ont fait état d'un inventaire du patrimoine naturel et qui justifient de fonctionnalités « écologiquement intéressantes ». Sous l'égide du ministère de l'Environnement, ils contribuent à la connaissance du patrimoine naturel national. Ils ne présentent pas de

statuts de protection, mais peuvent conduire à réglementer l'occupation du sol et sont la traduction de la prise en compte des enjeux écologiques dans les documents d'urbanisme. Le plus connu des réseaux de connaissance du patrimoine naturel est le dispositif ZNIEFF qui se décline en deux catégories :

- Les ZNIEFF de type I recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées...) et sont souvent de superficie limitée.
 - Les ZNIEFF de type II définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie assez importante.
- **Périmètre de maîtrise foncière** : ces territoires correspondent à des secteurs acquis par des structures associatives dans le but de gérer et de protéger des espaces naturels. La plupart de ces structures (CEN, Conservatoire du littoral) sont impliquées dans le déploiement des politiques publiques en matière de préservation des ressources naturelles et peuvent être amenés indirectement, à ce titre, à réglementer l'espace naturel.

D'après les données des différents zonages de milieux naturels, **le périmètre du projet se situe au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (ID : FR8000050). D'autres zonages règlementaires ont été identifiés au sein de l'aire éloignée du projet (5 km).** La description de l'ensemble de ces zonages, ainsi que leur localisation sont répertoriées ci-dessous. Ils sont localisés sur la figure 12 et 13 suivantes.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des zonages des milieux naturels à enjeux

Tableau 2 : Inventaire actualisé des zonages des milieux naturels à enjeux

LISTE DES ESPACES NATURELS D'INTERET IDENTIFIES AU SEIN DE L'AEE				
Type de périmètre	Nom	Surface et distance vis-à-vis du projet		Enjeux
	Zonages de protection			
PNR	Marais Poitevin (ID : FR8000050)	198 189 ha	Inclus 100 %	Habitats, faune, flore
	Zonages de concertation et de convention			
ZPS	Marais Poitevin (ID : FR5410100)	68 068 ha	4 km au Sud-Est	Habitats, avifaune
ZSC	Marais Poitevin (ID : FR5200659)	47 783 ha	4 km au Sud-Est	Habitats, faune, flore
	Zonages d'inventaires			
ZNIEFF de type 2	Vallée du Graon et bois près de Champ-Saint-Père (ID : 520012243)	403 ha	680 m à l'Est	Habitats, faune, flore
ZNIEFF de type 1	Basse Vallée de l'Yon Et Vallée De La Baffardière (ID : 520016141)	182 ha	2,9 km à l'Est	Habitats, faune, flore
ZNIEFF de type 2	Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants (ID : 520016277)	70 589 ha	2,9 km à l'Est	Habitats, faune, flore

ZNIEFF de type 2	Bocage à chêne tauzin entre les Sables d'Olonne et la Roche-sur-Yon (ID : 520005733)	32 406	3,3 km à l'Ouest	Habitats, faune, flore
ZNIEFF de type 1	Prairies humides, mares et bocage de la Fournerie (ID : 520620061)	116 ha	4,4 km à l'Ouest	Habitats, flore
ZNIEFF de type 1	Marais dulcicole de la Bretonnière et ses coteaux (ID : 520013141)	1 609 ha	4 km au Sud-Est	Habitats, faune, flore
Périmètre de maîtrise foncière				
Aucun zonage présent au sein de l'AEE du projet.				

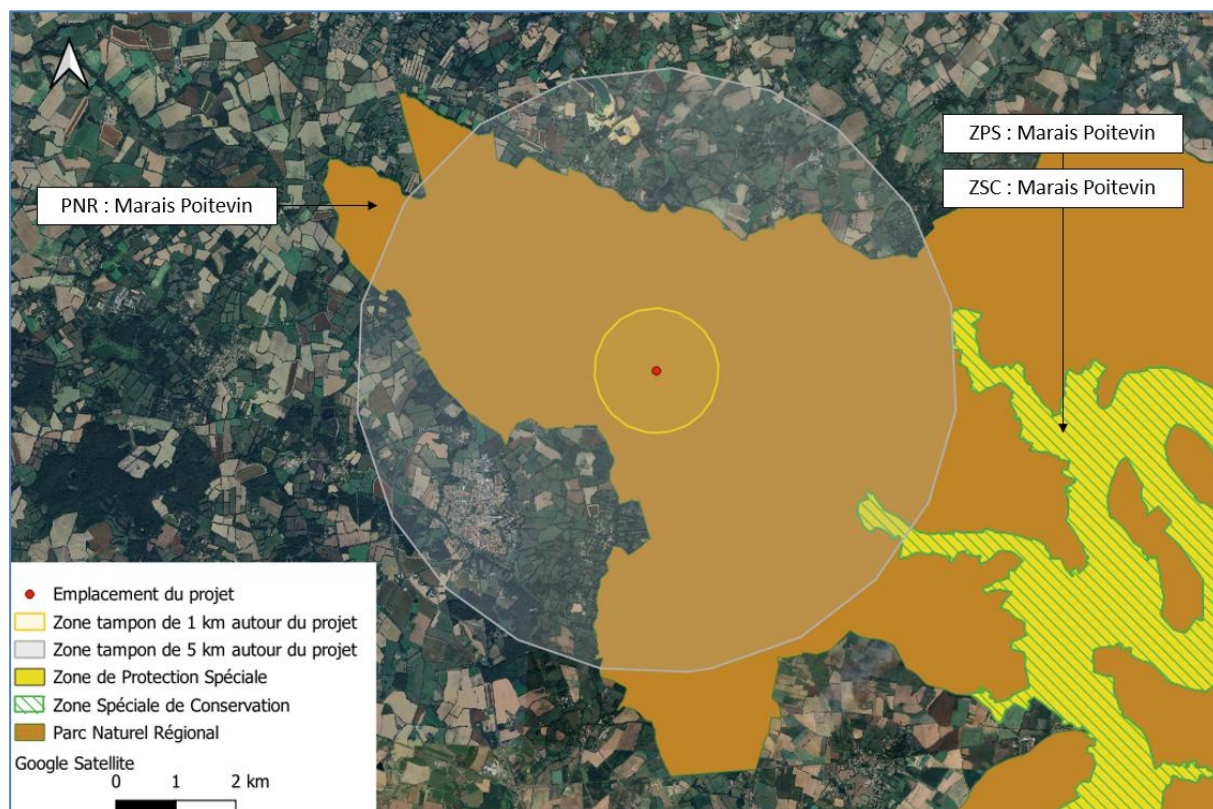


Figure 12 : Zonages de Protection et concertation et de convention autour du projet [AGGRA Concept, INPN]

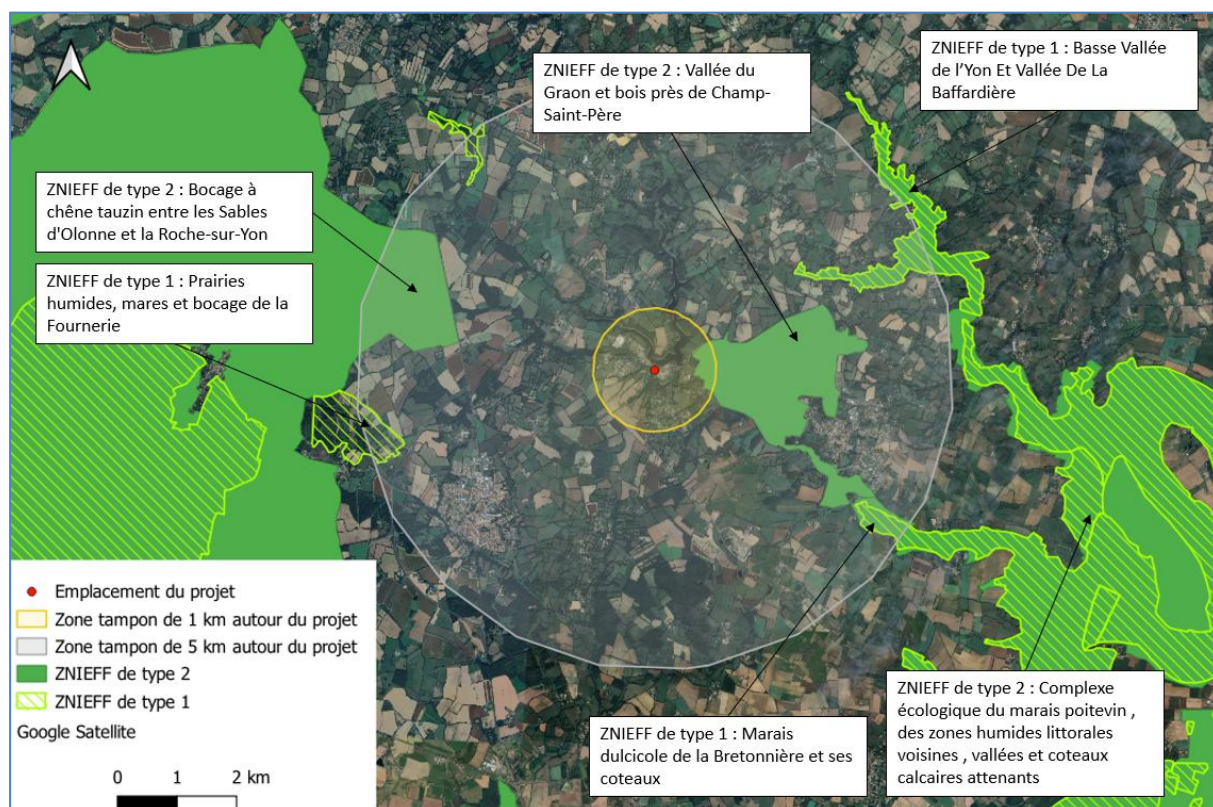


Figure 13 : Zonages d'inventaires autour du projet [AGGRA Concept, INPN]



DESCRIPTION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES PRESENTS DANS LA ZONE D'ETUDE ELOIGNEE (AEE)

PNR : Marais Poitevin (ID : FR8000050)

Situé entre Niort et l'Océan Atlantique, le Marais Poitevin est un ensemble d'une grande richesse écologique par la diversité de ses milieux naturels, il est la première zone humide de la façade Atlantique.

La salinité, les niveaux d'eau, l'étude des sols et la gestion des milieux par l'Homme conditionnent cette diversité floristique. Au total, 126 espèces présentent un caractère patrimonial et bénéficient d'un statut de protection à l'échelle européenne, nationale ou régionale, ou sont inscrites sur des Listes rouges nationales ou régionales.

Ce Parc a également un intérêt faunistique dont les principales espèces à enjeux sont les suivantes :

- Une cinquantaine d'espèces de mammifères aquatiques et terrestres, dont la Loutre d'Europe et 6 espèces de chauves-souris ;
- 337 espèces d'oiseaux se partageant la zone humide et la plaine selon la reproduction et la migration ;
- 34 espèces de poissons qui cohabitent dans les eaux du marais. Certains migrent entre les eaux salées de l'Atlantique et les eaux douces. D'autres affectionnent les eaux calmes des canaux ;
- De nombreux insectes dont les plus connus sont les libellules (53 espèces) et les papillons (63 espèces).

L'intérêt de ce PNR repose notamment dans ses habitats et dans la diversité floristique et faunistique liée à ces derniers. Le projet se situant dans une zone urbaine, il y a peu de risques d'y retrouver des espèces patrimoniales. Néanmoins, le projet étant totalement inclus dans le périmètre du PNR, une vigilance particulière sera apportée vis-à-vis des impacts qu'il pourrait générer.

ZPS : Marais Poitevin (ID : FR5410100)

Il s'agit d'une des zones humides majeures de la façade Atlantique française satisfaisant plusieurs critères définis par la convention RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale. Elle est également :

- Premier site français pour la migration prénuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- Site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des Limicoles ;
- Site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire, de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes, du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire ;
- Site important pour la migration de la Spatule blanche.

Son état de conservation est préoccupant, on constate en effet depuis de nombreuses années une régression importante des surfaces de prairies humides, de milieux saumâtres et des milieux aquatiques, liée aux mises en culture et aux aménagements hydrauliques. La zone littorale est soumise à une forte pression touristique entraînant des dégradations directes et indirectes. La multiplication des infrastructures linéaires et du bâti entraîne également une fragmentation des espaces naturels, nuisant à leur fonctionnalité.

L'intérêt principal du site concerne la présence de milieux humides et de l'avifaune qu'ils abritent. L'impact de la fragmentation des espaces sera faible, les parcelles ayant déjà été occupées (des bâtiments présents dans le périmètre, ont été démolis au cours de ces deux dernières années). Une vigilance sera néanmoins apportée vis-à-vis des espèces avifaunistiques qui pourraient être présentes, des milieux humides se situant à proximité de la zone de projet.

ZSC : Marais Poitevin (ID : FR5200659)

Le Marais Poitevin est la plus grande zone humide du littoral Atlantique. Il possède une grande diversité de formations végétales : herbiers à Zostères, végétation aquatique des eaux saumâtres et douces, riche végétation halophytique au niveau de la partie haute de l'estran et en bordure des voies d'eau, dunes mobiles et fixées à zonations typiques, dunes boisées, pelouses calcicoles avec de nombreuses orchidées, prairies humides encore bien conservées dans la zone de marais mouillés. La faune y est intéressante, notamment avec une population de Loutres d'Europe réparties dans l'ensemble du réseau de voies d'eau naturelles et artificielles.

Pour les vulnérabilités, voir le paragraphe de la ZPS Marais Poitevin ci-dessus.

L'intérêt principal du site concerne la présence de milieux humides et de l'avifaune qu'ils abritent. L'impact de la fragmentation des espaces sera faible, les parcelles ayant déjà été

occupées. Une vigilance sera néanmoins apportée vis-à-vis des espèces à grand déplacement (mammifères par exemple) qui pourraient être présentes, des milieux humides se situant à proximité de la zone de projet.

ZNIEFF de type 2 : Vallée du Graon et bois près de Champ-Saint-Père (ID : 520012243)

Cette ZNIEFF correspond à la vallée du Graon entre Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père. Elle est constituée d'habitats bocagers préservés.

Son intérêt floristique est lié à la présence de Corydale solide (*Corydalis solida*) en limite occidentale de répartition, ainsi que d'Isopyre faux pigamon (*Isopyrum thalictroides*), protégé au niveau régional associé à un cortège floristique intéressant.

L'intérêt faunistique de la zone est également fort, avec la présence de la Loutre d'Europe, de Genette commune et de trois espèces de chiroptères.

Au niveau de l'avifaune, la présence de la Sarcelle d'hiver et de l'Alouette lulu est remarquable.

L'intensification des pratiques agricoles, la création de plans d'eau et l'extension de l'urbanisation sont les principales menaces qui pèsent sur ce site.

L'intérêt principal du site concerne la présence de milieux bocagers dont les espèces qu'ils abritent. Ces milieux sont présents à proximité du site. Or, ils ne seront pas impactés par les aménagements, qui se feront sur un site anciennement occupé par des bâtiments et des jardins privés. Une attention particulière sera portée sur les impacts du projet au vu de la proximité du site (environ 700 m du projet).

ZNIEFF de type 1 : Basse Vallée de l'Yon et Vallée De La Baffardière (ID : 520016141)

Cette partie de la vallée de l'Yon est la seule à présenter un aussi fort dénivelé (15 mètres entre Boutet et le Gué Besson) et un vallon aussi encaissé. On y trouve une alternance de coteaux boisés à chênaie acidiphile, de landes sèches et de prairies humides. La vallée assure ici pleinement son rôle de corridor écologique.

Une partie de la vallée de la Baffardière a été achetée par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles. Cette propriété abrite l'une des plus importantes stations de Dorine à feuille opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) du département et une petite station d'Isopyre faux pygamon (*Isopyrum thalictroides*), protégée au niveau régional.

L'Osmonde royale, fougère dont les prélèvements sont réglementés, se retrouve en plusieurs endroits de la vallée.

Loutre d'Europe, Genette commune, Martin Pêcheur, Bergeronnette des ruisseaux utilisent les deux vallées, de même que plusieurs espèces de chauves-souris. Les deux ponts du lieu-dit "Le Gué Besson", au Sud de la zone, sont favorables à la reproduction de celles-ci. L'un est en pierre, l'autre, de plus grande envergure, présente des joints de dilatation où se reproduisent des Murins à moustache. Plusieurs reptiles tels que la Couleuvre vipérine, la Couleuvre verte et jeune ou la Vipère aspic ont également été identifiés. Au niveau de l'entomofaune, plusieurs espèces d'odonates déterminantes sont identifiées sur ce site : l'Aesche paisible, le Cordulégastre annelé et la Cordulie à corps fin.

L'intérêt principal du site concerne la présence de coteaux boisés, landes sèches, prairies humides, ainsi que des espèces qu'ils abritent. L'impact de la fragmentation des espaces

sera faible, les parcelles ayant déjà été occupées. Une vigilance sera néanmoins apportée vis-à-vis des espèces avifaunistiques qui pourraient être présentes, des milieux humides se situant à proximité de la zone de projet.

ZNIEFF de type 2 : Complexe écologique du Marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants (ID : 520016277)

Cette ZNIEFF de type 2 correspond aux Marais Poitevin, associés aux milieux palustres, vasières, espaces sableux littoraux, et affleurements calcaires qui constituent une mosaïque d'habitats remarquables où se développent de vastes cortèges floristiques et faunistiques.

La flore du Marais Poitevin est remarquable par la diversité des groupements et la présence de nombreuses plantes rares voire protégées, avec souvent des populations importantes (Renoncule à feuilles d'ophioglosse, Iris bâtard...). Parmi ces plantes, il faut souligner la présence de plusieurs stations de Fougère d'eau à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*), de Salicaire à trois bractées (*Lithrum tribracteatum*), de Silène de Thore, l'Euphrase de Jaubert...

Sur le plan ornithologique, ce vaste complexe de zones humides avec ses milieux dunaires et côtiers complémentaires accueille tout au long de l'année un très grand nombre d'espèces sédentaires ou migratrices. L'avifaune trouve ici, les ressources alimentaires, les habitats de reproduction ou les sites de haltes migratoires indispensables à son cycle biologique. Cette zone est exceptionnelle de par la diversité, la valeur patrimoniale des espèces reproductrices et les effectifs d'oiseaux présents lors des haltes migratoires ainsi que par l'importance des rassemblements hivernaux. On trouve un nombre important d'espèces telles que le Phragmite des joncs, le Canard pilet, la Sarcelle d'hiver, ou encore l'Alouette lulu.

L'importance pour les amphibiens est notable, 11 espèces déterminantes étant présentes dans cette zone d'inventaire. Les reptiles sont eux aussi importants, avec 5 espèces déterminantes inventoriées au sein de la zone.

Pour les mammifères, la Loutre d'Europe est encore bien présente et exploite l'ensemble des milieux du marais mouillé à la Baie de l'Aiguillon. La Genette commune et la Musaraigne aquatique présentent également un intérêt patrimonial.

Au niveau entomologique, quelques espèces remarquables ont été identifiées comme l'Azuré du serpolet, le Cuivré des marais, la Rosalie des Alpes.

L'intérêt principal du site concerne la présence de milieux humides et des espèces qu'ils abritent. L'impact de la fragmentation des espaces sera faible, les parcelles ayant déjà été occupées. Une vigilance sera néanmoins apportée vis-à-vis des espèces qui pourraient être présentes, notamment au niveau des cours d'eau identifiés à proximité de la zone de projet.

ZNIEFF de type 2 : Bocage à chêne tauzin entre les Sables d'Olonne et la Roche-sur-Yon (ID : 520005733)

Cet ensemble bocager relativement préservé est intéressant par l'abondance des micro-habitats mésophiles de talus permettant le développement d'une flore des landes avec notamment la Bruyère ciliée, *Potentilla montana* et l'Asphodèle. La présence abondante du Chêne Tauzin et du Chêne vert confère à ce secteur un caractère littoral. La création de plans d'eau, infrastructure routière (La Roche, les Sables), l'intensification de l'agriculture (prairies temporaires) sont les principales menaces qui pèsent sur ce site.

Enfin, cette ZNIEFF présente un intérêt ornithologique pour la halte migratoire des Courlis corlieu. Il existe également un intérêt mammalogique pour la présence de la Loutre d'Europe.

L'intérêt principal du site concerne la présence de milieux bocagers et des espèces qu'ils abritent. Ces milieux sont présents à proximité du site. L'impact de la fragmentation des espaces sera faible, les parcelles ayant déjà été occupées. Une vigilance sera néanmoins apportée vis-à-vis des espèces d'oiseaux qui pourraient être présentes, notamment au niveau des cours d'eau identifiés à proximité de la zone de projet.

ZNIEFF de type 1 : Prairies humides, mares et bocage de la Fournerie (ID : 520620061)

Il s'agit d'un remarquable ensemble bocager, avec la présence de nombreux éléments de talus, des mares, étangs, zones humides, mouillères et bois siliceux. Parmi les différents compartiments écologiques remarquables de ce site, les prairies représentent un élément important. Ainsi, plusieurs prairies naturelles de type marécageuses sont présentes sur ce secteur. Il s'agit de prairies paratourbeuses, acides et oligotrophiles. Ces prairies présentent une flore remarquable et se développent sur des sols de type hydromorphe à gley, avec horizon supérieur minéral ou faiblement organique, compacté par l'effet du pâturage.

L'intérêt principal du site concerne la présence de milieux bocagers, de milieux humides et des espèces floristiques qu'ils abritent. Des milieux présentant à priori les mêmes caractéristiques sont présents à proximité du site. La prairie sur laquelle se situe le projet ne semble pas montrer les mêmes caractéristiques puisqu'elle reste très urbanisée. Ainsi, la flore associée à ces milieux ne devrait pas être retrouvée sur le site d'étude.

ZNIEFF de type 1 : Marais dulcicole de la Bretonnière et ses coteaux (ID : 520013141)

Cette ZNIEFF correspond à des prairies humides dulcicoles sur argiles marines, composées de marais bocagers et de marais ouverts inondables, la zone humide est étroitement liée sur le plan fonctionnel (hydraulique, faunistique) au Marais Poitevin.

L'intérêt botanique majeur, est associé à la présence d'associations végétales remarquables (*Gratiola officinalis* - *Oenanthe fistulosae*) et d'espèces protégées dont la Gratiola officinale, la Pulicaire commune, l'Inule britannique... le site a aussi un intérêt pour l'ichtyofaune, avec la présence de la Grande alose, et un intérêt pour l'avifaune aquatique et palustre en migration et en hivernage (Vanneau huppé, Barge à queue noire).

Il s'agit d'un secteur privilégié pour la Loutre d'Europe (zone d'alimentation, zone de reproduction, axe de colonisation).

La conservation de la valeur biologique du milieu est liée au maintien des pratiques agricoles traditionnelles.

L'intérêt principal du site concerne la présence de milieux humides et des espèces qu'ils abritent. L'impact de la fragmentation des espaces sera faible, les parcelles ayant déjà été occupées. Une vigilance sera néanmoins apportée vis-à-vis des espèces d'oiseaux qui pourraient être présentes, notamment au niveau des cours d'eau identifiés à proximité de la zone de projet.

2.3. Trames verte et bleue

2.3.1. Cours d'eau et milieu humide (trame bleue)

- **Milieu humide**

D'après l'article L211-7-1 du Code de l'environnement, on entend par milieu humide, « tous terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces zones fournissent de nombreux services en termes de filtration et d'épuration de l'eau et sont des zones tampons lors de certaines crues. De nombreuses espèces végétales et animales sont également inféodées à ces milieux, et peuvent présenter des sensibilités importantes lorsque ceux-ci sont fragmentés. À ce titre et en raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » (article L.211-1-1 du code de l'Environnement).

Le périmètre du projet n'est pas considéré en zone humide car il a été occupé par d'anciennes maisons et des jardins domestiques.

D'après le *zonage de pré-localisation* établi par le CNRS / Université de Rennes 2 / PatriNat OFB-MNHN / Institut Agro Rennes-Angers / INRAE – Agende de l'eau RMC / Tour du Valat - qui modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir les zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 – les parcelles du projet ne sont probablement pas en zone humide.

Aussi, les zones humides peuvent être identifiées par le critère floristique et lors de nos investigations du 25 juin, aucune espèce de zones humides n'a été identifiée sur la parcelle. **Cela confirme donc que la parcelle du projet n'est pas en zone humide.**



Figure 14 : Inventaire des milieux potentiellement humides [SIG Zones humides, AGGRA Concept]

- **Zone hydrographique**

La zone du projet est située sur la zone hydrographique « **Le Lay du Pont du Gué de Noailles au Graon** ». Les parcelles du projet ne sont traversées par aucun cours d'eau. Les cours d'eau les plus proches sont le Ruisseau de la Marzelle à 40 m au Sud-Ouest du projet, qui est un cours d'eau naturel non navigable de 5,16 km. Il prend sa source dans la commune de Saint-Avaugourd-des-Landes et se jette dans Le Graon au niveau de la commune de Saint-Vincent-sur-Graon. Le Fossé Chalon, quant à lui est situé à 55 m au Nord, un cours d'eau d'environ 8 km traversant les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et la Boissière-des-Landes.



Figure 15 : Ruisseaux et cours d'eau autour du projet [DDTM 85, AGGRA Concept]

Un plan d'eau se situe également à environ 100 m au Sud de la zone de projet (cf. Figure 16).

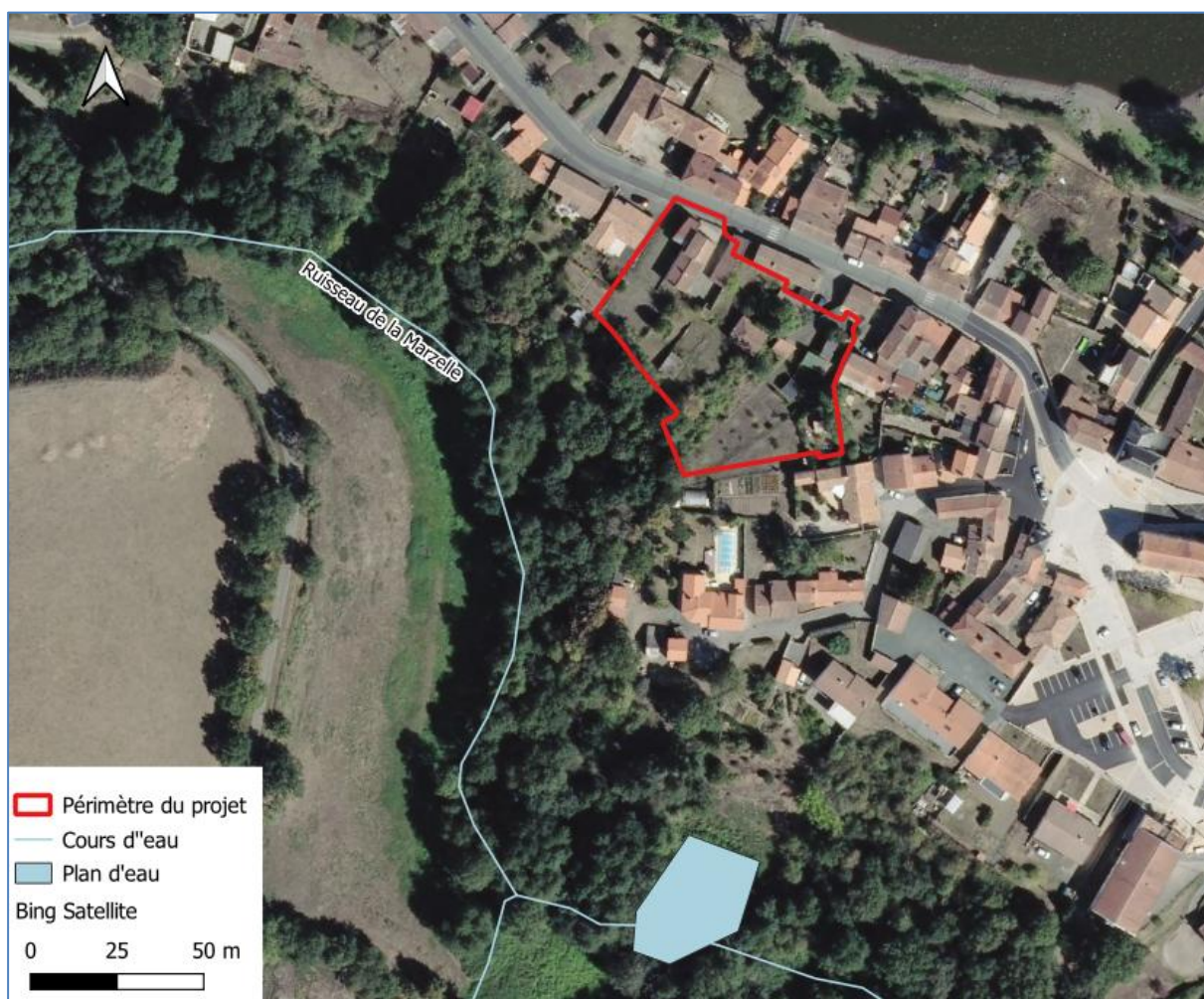


Figure 16 : Plan d'eau à proximité du périmètre [AGGRA Concept, Juin 2025]

2.3.2. Corridors biologiques terrestres (trame verte)

Les corridors biologiques terrestres sont des réseaux naturels continus permettant la circulation et la dispersion d'espèces animales et végétales, sensibles à la fragmentation des habitats. Leur préservation est considérée comme un enjeu national. Le maintien de ces continuités écologiques vise donc à maintenir un réseau cohérent pour répondre à l'enjeu de préservation des espèces et des habitats sensibles à cette fragmentation.

Dans le cadre de la trame verte établie par le SRADDET de la région Pays de la Loire, le site du projet se situe dans une zone de « Tâche urbaine ». Cette tâche urbaine est un élément de fragmentation d'un réservoir de biodiversité identifié par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

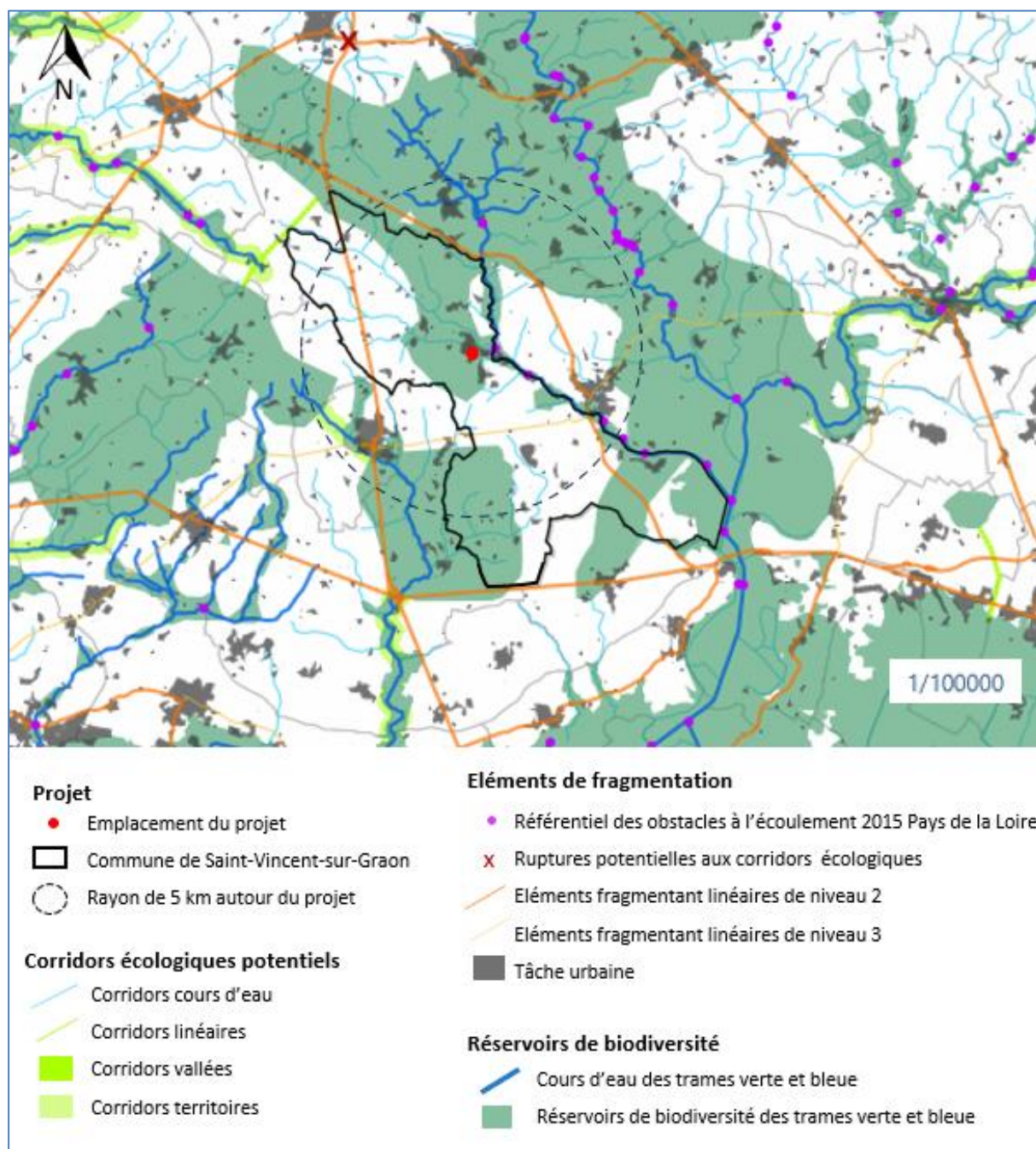


Figure 17 : Trames verte et bleue autour du site du projet [SRADDET Pays de la Loire, AGGRA Concept]

Comme les parcelles du site sont déjà dans une zone urbanisée en attente d'aménagement, sur des parcelles où des bâtiments ont été démolis et des jardins privés existaient, **le projet impactera peu l'usage de ces parcelles.**

2.3.3. Enjeux trames verte et bleue pour le site

Le site étant situé dans un Parc Naturel Régional, et des cours d'eau étant présents à proximité du site d'étude, les enjeux du projet en phase travaux, ainsi qu'en phase d'exploitation peuvent être conséquents.

Aussi, le projet, situé en zone urbaine, se limite à des zones actuellement nues mais où d'anciens bâtiments et jardins privés étaient présents. La proximité du site avec les autres habitations génère déjà des perturbations pour les espèces locales. Il est toutefois situé à proximité de réservoirs de biodiversité pour les trames verte et bleue avec, au Sud, un accès direct à un espace boisé.

Dans ce contexte, les enjeux liés à la trame verte et bleue peuvent être considérés comme modérés.

3. RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES D'OBSERVATIONS D'ESPECES

3.1. Référentiels utilisés

L'analyse bibliographique consiste à rechercher dans les documents de références disponibles, les informations qui auraient un caractère d'inventaire, patrimonial et/ou réglementaire au niveau des espèces ou des habitats inventoriés pour le périmètre étudié. Afin de déterminer les enjeux écologiques potentiels sur la zone d'étude, la méthodologie utilisée s'est basée sur une collecte des données bibliographiques disponibles sur plusieurs plateformes de consultations de données naturalistes d'ordre nationales et régionales.

Pour ce faire, l'ensemble des données disponibles pour la commune de Saint-Vincent-sur-Graon ont été extraites, ainsi que celle de la commune voisine Le Champ-Saint-Père. Seules les données des dix dernières années (période 2015-2025) ont été prises en compte dans la synthèse naturaliste. Pour évaluer au mieux les enjeux écologiques, plusieurs statuts réglementaires et/ou de conservation ont été utilisés. Ceux-ci sont répertoriés dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES RÉFÉRENTIELS UTILISÉS
STATUTS RÉGLEMENTAIRES
<u>Les textes européens</u>
➤ Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ; ➤ Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
<u>Les textes nationaux</u>
➤ Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 23 mai 2013 - Art. 1, mis à jour le 08 juin 2013 ; ➤ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015 - Art. 1, mis à jour le 29 juillet 2015 ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 1er mars 2019 - Art. 2, mis à jour le 17 mars 2019 ; ➤ Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; ➤ Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, mis à jour au 06 mai 2007.
<u>Les textes régionaux</u>

➤ Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale, mis à jour le 6 mars 1993
STATUTS DE CONSERVATION
Listes rouges nationales
➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Flore vasculaire de France métropolitaine » (UICN, MNHN, FCBN, AFB, 2018) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Oiseaux de France métropolitaine » (UICN, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Mammifères de France métropolitaine » (UICN, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine » (UICN, MNHN & SHF, 2015) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Papillons de jour de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) ; ➤ La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Libellules de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) ;
Listes rouges régionales
➤ Liste rouge régionale des odonates des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, GNLA, URCPIE Pays de la Loire, Cherpitel et al 2021) ; ➤ Liste rouge régionale des rhopalocères et des zygènes des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, LPO Pays de la Loire, ETL, GRETIA, GIRAZ, GNLA, URCPIE, Chevreau et al, 2021) ; ➤ Liste rouge régionale des orthoptères des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, LPO Pays de la Loire, GNLA et URCPIE, 2023) ; ➤ Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ; ➤ Liste rouge régionale des amphibiens et reptiles des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2021) ; ➤ Liste rouge régionale des mammifères continentaux des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ; ➤ Liste rouge régionale de la flore vasculaire des Pays de la Loire (CBN de Brest, Dortel <i>et al.</i>, 2015).
STATUTS COMPLÉMENTAIRES
Les espèces patrimoniales
➤ Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore en région Pays de la Loire (CSRPN, 2018) ➤ Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la faune en Pays de la Loire (CSRPN, 2018)

3.2. Hiérarchisation des enjeux

Comme évoqué précédemment, les enjeux écologiques des plantes vasculaires et de la faune se fondent en premier lieu sur leurs statuts réglementaires et de menaces. C'est pour cette raison que pour chaque groupe taxonomique, une comparaison des différents statuts réglementaires existants a été effectuée, dans le but de hiérarchiser les enjeux spécifiques pour chaque espèce. Pour parvenir à une note qui détermine un enjeu pour chaque espèce, les réglementations et les dispositions relatives aux périmètres d'inventaires ont été utilisées pour établir un diagnostic de l'enjeu de conservation régionale (et donc local) pour chaque espèce.

Pour la flore, trois critères sont pris en compte pour établir un niveau d'enjeu pour chaque espèce considérée. Ces critères prennent en compte les statuts de conservation sur les listes rouges nationales et régionales, les statuts de protection et de patrimonialité (par exemple ZNIEFF ou Directive « Habitats-Faune-Flore »), mais également l'indigénat de l'espèce. L'addition de ces critères définit une note sur 20 qui détermine le niveau d'enjeu de l'espèce. Le barème utilisé est présenté sur la figure ci-dessous.

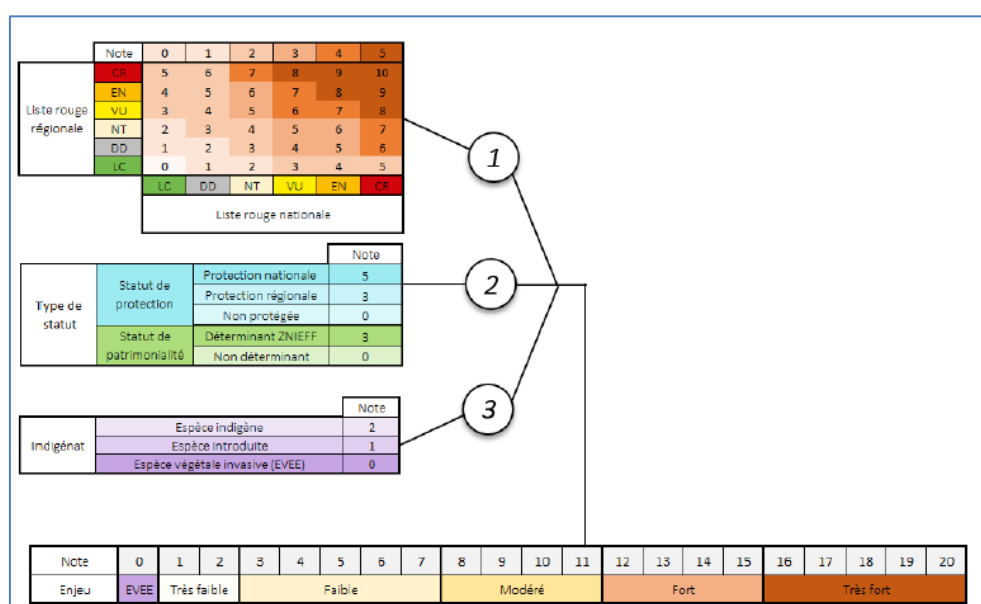


Figure 18 : Protocole de hiérarchisation des enjeux concernant la flore [AGGRA Concept]

Pour la faune, deux critères principaux sont pris en compte pour établir un niveau d'enjeu pour chaque espèce considérée. Comme pour la flore, les statuts de conservation sur les listes rouges nationales et régionales, les statuts de protection et de patrimonialité sont pris en compte. De plus, l'annotation de certaines espèces sur les Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore » est considérée. La note la plus importante relative à un de ces critères est retenue pour définir l'enjeu global de l'espèce au niveau régional. Le barème utilisé est présenté sur la figure ci-dessous.

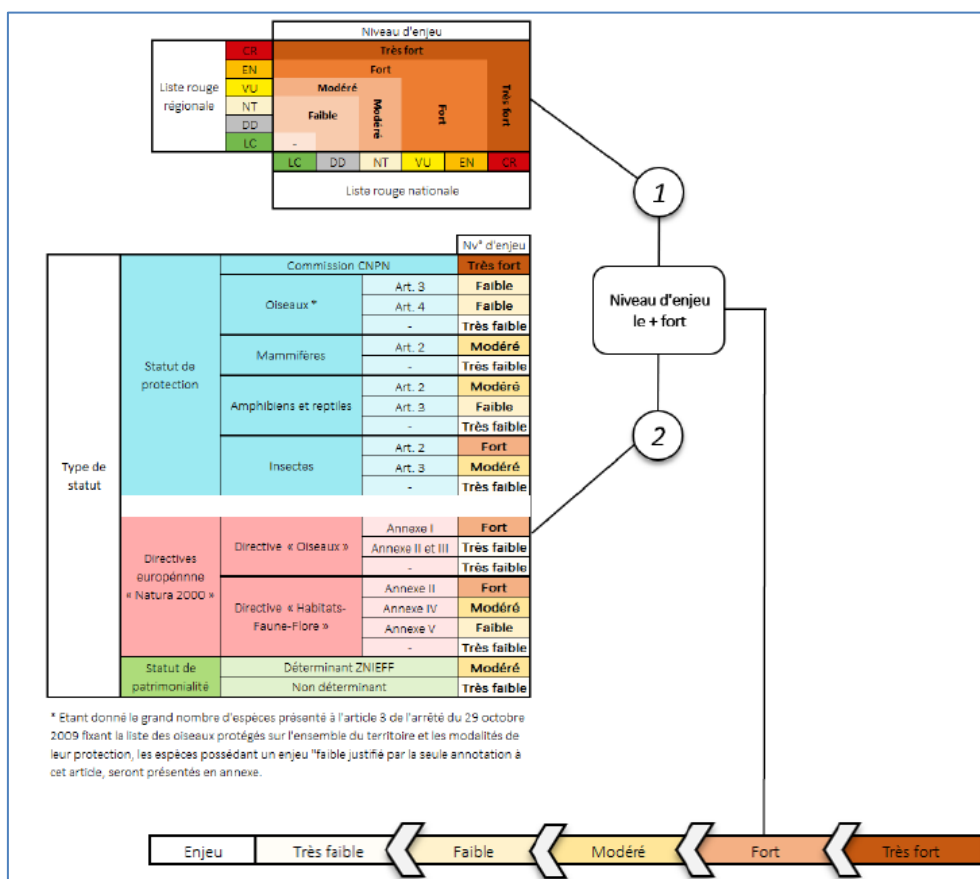


Figure 19 : Définition des enjeux de responsabilité régionale pour les espèces faunistiques [AGGRA Concept]

3.3. Données bibliographiques faune

Les données bibliographiques présentées dans la suite du document sont issues de la base de données de la LPO Vendée (www.faune-vendee.org) ainsi que de la base de données OpenObs de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) qui est la plateforme nationale du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP). OpenObs permet de visualiser les données d'observation issues de divers programmes d'acquisition (inventaires, atlas et suivis d'espèces nationaux, locaux ou territoriaux, programmes de sciences participatives, etc.). Elles sont produites par des naturalistes professionnels ou amateurs.

Les bases de données sont majoritairement remplies par un réseau de bénévoles ainsi que par des permanents. Il s'agit de données récoltées de manière aléatoire (issues d'observations ponctuelles) et de données récoltées de façon plus régulière et/ou systématique dans le cadre de suivi protocolé ou d'expertise pour des projets d'aménagement ou de protection. La méthodologie de récolte de données est donc hétérogène.

L'extraction des données a été réalisée sur les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père. Seules les 10 dernières années ont été sélectionnées, soit une période allant de 2015 à 2025.

En raison des différentes méthodes d'acquisition de données, la pression d'observation sur la zone est plutôt hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

3.3.1. Données ornithologiques

Sur les dix dernières années, un total de 164 espèces différentes a été observé sur les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père, représentant une **diversité spécifique importante**.

Au sein de ce cortège, **5 présentent un enjeu très fort, associé à leur statut de conservation CR « en danger critique » (CR) au niveau national et/ou régional :**

- Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*) ;
- Cigogne noire (*Ciconia nigra*) ;
- Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) ;
- Grue cendrée (*Grus grus*) ;
- Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*).

De plus, **54 espèces présentent un enjeu fort**, associé à un statut « En danger » (EN), « Vulnérable » (VU), « Quasi-menacée » (NT) au niveau national ou régional, ou à la présence sur l'Annexe I de la Directive européenne « Oiseaux ». Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Un **enjeu modéré a été attribué à 32 espèces**. La liste complète des oiseaux inventoriés sur les communes concernées est disponible en Annexe 2.

Cette diversité spécifique s'explique notamment par la présence de différents habitats, notamment la proximité de nombreux points d'eau, les jonctions entre le milieu bocager et les milieux ouverts, ainsi que les milieux boisés. De ce fait, 3 différents cortèges ont pu être identifiés :

- **Cortège des milieux humides et aquatiques continentaux** : Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Echasse blanche (*Himantopus himantopus*), Barge à queue noire (*Limosa limosa*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Héron pourpré (*Ardea purpurea*), ...
- **Cortège des milieux forestiers et du bocage** : Milan royal (*Milvus milvus*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), Elanion blanc (*Elanus caeruleus*), ...
- **Cortège des milieux ouverts** : Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Tarier des près (*Saxicola rubetra*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Serin cini (*Serinus serinus*), Alouette des champs (*Alauda arvensis*), Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), ...
- **Cortège du bâti** : Martinet noir (*Apus apus*), Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), Huppe fascié (*Upupa epops*).

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
L'Îlot du Lac – SAINT-VINCENT-SUR-GRAON (85)

Tableau 3 : Liste des espèces ornithologiques à enjeux très fort et fort, observées sur les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père et synthèse de leurs statuts réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Inventaires	Source données	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F migrateurs	LR F hivernants	LR régionale	PN	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF		
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	NA	LC	CR	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	INPN, LPO	Très fort
Ciconia nigra	Cigogne noire	EN	VU	NA	CR	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Très fort
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Très fort
Grus grus	Grue cendrée	CR	NA	NT	-	Article 3	Annexe I	-	LPO	Très fort
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	NT	DD	-	CR	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Très fort
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	DD	NA	EN	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Anser anser	Oie cendrée	VU	NA	LC	EN	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Fort
Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	NA	DD	-	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Ardea alba	Grande Aigrette	NT	-	LC	-	Article 3	Annexe I	-	LPO	Fort
Ardea purpurea	Héron pourpré	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Burhinus oedipnemos	Oedicnème criard	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	LC	NA	-	LC	Article 3	Annexe I	-	LPO	Fort
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	VU	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	NT	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Chlidonias hybrida	Guifette moustac	VU	NA	-	VU	Article 3	Annexe I	-	LPO	Fort
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Circus cyaneus	Circus Jean-le-Blanc	LC	NA	-	EN	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	NT	NA	NA	VU	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Circus pygargus	Busard cendré	NT	NA	-	VU	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Cygnus columbianus	Cygne de Bewick	-	-	EN	-	Article 3	-	-	INPN	Fort
Dendrocopos minor	Pic épeichette	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	INPN	Fort
Dryocopus martius	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Egretta garzetta	Aigrette garzette	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Elaenia caerulea	Élanion blanc	VU	NA	-	NA	Article 3	Annexe I	-	LPO	Fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Emberiza hortulana	Bruant des roseaux	EN	NA	-	NT	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Falco columbarius	Faucon émerillon	-	NA	DD	-	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	LC	NA	NA	-	Article 3	Annexe I	-	LPO	Fort
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	DD	-	-	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Himantopus himantopus	Echasse blanche	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Hydroprogne caspia	Sterne caspienne	-	NT	-	-	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Ichthyophaga melanocephala	Mouette mélanocéphale	LC	NA	NA	-	-	Annexe I	-	LPO	Fort
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Larus canus	Goéland cendré	EN	-	LC	-	Article 3	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Fort
Limosa limosa	Barge à queue noire	VU	VU	NT	VU	-	Annexe II/2	OUI	LPO	Fort
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Milvus migrans	Milan noir	LC	NA	-	NT	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Milvus milvus	Milan royal	VU	NA	VU	-	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Numenius arquata	Courlis cendré	VU	NA	LC	EN	-	Annexe II/2	OUI	LPO	Fort
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	-	VU	NA	-	-	Annexe II/2	OUI	INPN, LPO	Fort
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	NT	-	NA	NT	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Pandion haliaetus	Balbutard pêcheur	VU	LC	NA	NA	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Passer montanus	Moineau friquet	EN	-	-	VU	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Pernis apivorus	Bondrée apivore	LC	LC	-	LC	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Philomachus pugnax	Combattant varié	-	NT	NA	NA	-	Annexe I et II/2	OUI	INPN/LPO	Fort
Platalea leucorodia	Spatule blanche	NT	NA	VU	VU	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Plegadis falcinellus	Ibis falcinelle	NT	-	-	NA	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	LC	-	LC	-	-	Annexe I, II/2 et III/2	-	LPO	Fort
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	VU	-	NA	EN	Article 3	-	OUI	LPO	Fort
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	LC	NA	LC	LC	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Saxicola rubetra	Tarier des prés	VU	DD	-	EN	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Serinus serinus	Serin cini	VU	NA	-	NT	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Spatula querquedula	Sarcelle d'été	VU	-	-	-	-	Annexe II/1	-	INPN, LPO	Fort
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	LC	LC	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Fort

LR-F = Liste rouge nationale | LR-PdL = Liste Rouge régionale Pays de la Loire

PN = Protection nationale | PR = Protection régionale | DHFF = Annexe de la Directive "Habitats-Faune-Flore"

ZNIEFF = Espèces déterminantes "ZNIEFF" en Pays de la Loire

3.3.2. Données mammalogiques

Sur les dix dernières années, un total de **26 espèces de mammifères** a été observé sur les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père, représentant une **forte diversité spécifique**.

- **Mammifères terrestres :**

L'espèce présentant l'enjeu le plus important est la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). Cette espèce est protégée au niveau national au travers de l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire. Elle est également inscrite à l'Annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non). La Loutre d'Europe présente donc un enjeu fort.

8 espèces représentent un enjeu modéré, du fait de leur inscription à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, ou de leur statut de déterminant ZNIEFF.

- **Chiroptères :**

5 espèces de chiroptères ont été recensées sur les communes de Saint-Vincent -sur-Graon et le Champ-saint-Père entre 2010 et 2015 :

- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) ;
- Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) ;
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) ;
- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) ;
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).

Tous les chiroptères de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection.

Elles présentent toutes un niveau d'**enjeu modéré**, notamment du fait de leur inscription à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007, fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des informations concernant les mammifères inventoriés sur les communes concernées.

Tableau 4 : Liste complète des espèces de mammifères et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	LC	NT	Art. 2	Annexe II, IV	OUI	INPN, LPO	Fort
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	NT	VU	Art. 2	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	LC	DD	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	NT	VU	Art. 2	Annexe IV	OUI	INPN	Modéré
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	Art. 2	-	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	LC	LC	Art. 2	Annexe V	OUI	INPN, LPO	Modéré
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	LC	VU	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	NT	VU	-	Annexe V	OUI	LPO	Modéré
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT	Art. 2	Annexe IV	OUI	INPN	Modéré
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	VU	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	-	Art. 2	Annexe IV	-	INPN	Modéré
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	VU	Art. 2	Annexe IV	OUI	INPN	Modéré
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	Art. 2	Annexe IV	OUI	INPN	Modéré
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	LC	Art. 2	-	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Martes martes</i>	Marte des pins	LC	LC	-	Annexe V	-	INPN, LPO	Faible
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	LC	LC	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LC	LC	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Felis catus</i>	Chat domestique	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	LC	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	LC	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC	LC	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-	INPN, LPO	Très faible

3.3.3. Données herpétologiques

- **Amphibiens :**

Sur la période 2015-2025, au total, **12 espèces d'amphibiens** ont été rencontrées sur les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père, représentant **une diversité spécifique moyenne**.

Tous les amphibiens et les reptiles de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection.

Le Triton crêté présente le plus d'enjeu, car il est inscrit à l'Annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non). Il présente un enjeu fort.

6 espèces à enjeu modéré sont également observées.

Tableau 5 : Liste complète des espèces d'amphibiens et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	NT	NT	Article 2	Annexe II, IV	OUI	LPO	Fort
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	LC	-	Article 2	Annexe IV	OUI	INPN	Modéré
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	NT	LC	Article 2	Annexe IV	OUI	INPN, LPO	Modéré
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	LC	-	Article 2	-	OUI	LPO	Modéré
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	NT	NT	Article 4	Annexe V	-	INPN	Modéré
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	NT	NT	Article 2	Annexe IV	OUI	INPN, LPO	Modéré
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	-	LC	Article 3	-	-	INPN	Faible
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	NA	Article 3	Annexe V	-	INPN, LPO	Faible
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
<i>Triturus cristatus</i> x <i>T. marmoratus</i>	Triton de Blasius	-	-	Article 3	-	-	LPO	Faible

• Reptiles :

Concernant les reptiles, **5 espèces ont été observées** sur les communes entre 2015 et 2025, représentant une **faible diversité spécifique**. Tous les amphibiens et les reptiles de France métropolitaine sont protégées à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection.

Les 5 espèces recensées présentent un enjeu modéré, notamment dû à leur inscription sur l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021, fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Tableau 6 : Liste complète des espèces de reptiles et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	LC	-	Article 2	Annexe IV	OUI	LPO	Modéré
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	-	NT	Article 2	-	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	NT	VU	Article 2	-	OUI	LPO	Modéré
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	INPN, LPO	Modéré

3.3.4. Données entomologiques

Sur les dix dernières années, un total de **107 espèces** a été observé sur les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père, **dont 2 arachnides et 105 insectes**, représentant une **diversité spécifique importante**.

Quatre de ces espèces présentent un enjeu fort, notamment du fait de leur inscription à l'Annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non).

Trois autres espèces présentent également un enjeu modéré de par leur inscription à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) (cf. Tableau 7).

Tableau 7 : Listes des espèces d'insectes et synthèse de leurs enjeux réglementaires

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Insectes									
Coleoptera	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	-	INPN	Fort
	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	-	-	-	Annexe II	-	INPN, LPO	Fort
	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	OUI	LPO	Fort
Lepidoptera	Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée	-	-	-	Annexe II	-	INPN	Fort
	Apatura iris	Grand mars changeant	LC	LC	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Argynnis pandora	Cardinal	LC	NT	-	-	OUI	INPN	Modéré
Orthoptera	Paracinema tricolor	Criquet tricolore	-	NT	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Pteronemobius heydenii	Grillon des marais	-	NT	-	-	-	INPN	Faible

Les autres espèces observées sont des espèces communes à très communes, présentant un enjeu réglementaire évalué « Très faible ». La plupart sont des espèces typiques de nombreux habitats comme les jardins domestiques, des fourrés tempérés ou encore des prairies. Les habitats du projet, comme de nombreux habitats sur le territoire métropolitain, sont ainsi favorables à la présence de ces espèces d'invertébrés.

La liste complète de l'entomofaune observée sur les communes concernées est disponible en Annexe 3 de ce document.

3.4. Données bibliographiques floristiques

3.4.1. Quantité et qualité des données

Les données floristiques présentées ci-après proviennent de la base de données OpenObs de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) qui est la plateforme nationale du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP).

L'extraction des données a été réalisée pour les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père sur la période 2015-2025.

En raison des différentes méthodes d'acquisition de données, la pression d'observation sur la zone est plutôt hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

3.4.2. Richesse spécifique

Au total, **191 espèces ont été observées** sur les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père sur la période 2015-2025, représentant une **diversité spécifique importante**.

L'espèce ayant l'enjeu le plus important est la Cardamine à petites fleurs (*Cardamine parviflora*), qui est déterminante ZNIEFF, bénéficie d'un statut de protection au niveau régional et est classée comme « quasi-menacée » (NT) sur les Listes rouges nationale et régionale. Elle présente donc un enjeu modéré.

Huit autres espèces présentent un niveau d'enjeu faible, du fait de leur statut d'espèce déterminante ZNIEFF, de leur statut « quasi-menacée » (NT) sur Liste rouge, ou de leur inscription à des liste leur offrant un statut de protection supplémentaire (protection nationale, régionale, Annexe de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »).

Une liste complète de la flore observée sur l'aire d'étude est disponible en Annexe 4 ; seules les plantes bénéficiant d'un statut particulier sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Liste des espèces florales et synthèse de leurs enjeux dans les communes étudiées

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Espèce exotique envahissante	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF			
Cardamine parviflora	Cardamine à petites fleurs	NT	NT	-	Article 1	-	OUI	-	INPN	Modéré
Ceratophyllum submersum	Cératophylle submergé	LC	LC	-	Article 1	-	-	-	INPN	Faible
Cistus ladanifer	Ciste porte-laudanum	NT	-	-	-	-	-	-	INPN	Faible
Groenlandia densa	Potamot dense	LC	NT	-	-	-	-	-	INPN	Faible
Ranunculus ophioglossifolius	Renoncule à feuilles d'ophioglos	LC	LC	Art.1	-	-	-	-	INPN	Faible
Ruscus aculeatus	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	INPN	Faible
Salix repens	Saule rampant	LC	LC	-	-	-	OUI	-	INPN	Faible
Silene vulgaris	Silène enflé	LC	LC	-	Article 1	-	-	-	INPN	Faible
Trifolium incarnatum	Trèfle incarnat, Farouch	LC	NT	-	-	-	-	-	INPN	Faible

Parmi les espèces inventoriées, plusieurs figurent parmi la **liste des espèces exotiques envahissantes** des Pays de la Loire, liste établie par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB). Parmi ces espèces, deux sont des espèces invasives avérées : la Renouée du Japon (*Reynoutaria japonica*) et la Stramoine (*Datura stramoine*).

La présence de ces espèces sur le site est probable au vu de la précédente occupation de la zone d'étude : d'anciennes habitations et des jardins. De plus le site se situant dans une zone anthropisée, la présence de telles espèces n'est pas à exclure. Des précautions devront être prises si leur présence est avérée afin de limiter leur propagation.

La liste de ces espèces et leur risque invasif potentiel sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 9 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées sur les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et le Champ-Saint-Père

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Espèce exotique envahissante	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Datura stramonium	Stramoine	NAa	-	-	-	-	-	IA2i	Très faible
Reynoutaria japonica	Renouée du Japon	NAa	-	-	-	-	-	IA1i	Très faible
Acacia dealbata	Mimosa argenté	NAa	-	-	-	-	-	IP5	Très faible
Prunus laurocerasus	Prunier Laurier-cerise	NAa	-	-	-	-	-	IP5	Très faible
Buddleja davidii	Buddleja du père David	NAa	-	-	-	-	-	IP2	Très faible
Erigeron karvinskianus	Vergerette de Karvinski	NAa	-	-	-	-	-	IP2	Très faible
Laurus nobilis	Laurier noble	LC	-	-	-	-	-	IP2	Très faible
Rhus typhina	Sumac vinaigrier	NAa	-	-	-	-	-	AS6	Très faible
Allium triquetrum	Ail à trois angles	LC	-	-	-	-	-	AS5	Très faible
Cotoneaster franchetii	Cotonéaster de Franchet	NAa	-	-	-	-	-	AS5	Très faible
Rosa rugosa	Rosier rugueux	NAa	-	-	-	-	-	AS5	Très faible

Tableau 10 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées

IA	Invasive avérée
IA1i	Plantes portant atteinte à la biodiversité
IA2i	Plantes portant atteinte à la santé humaine
IP	Invasive potentielle
IP2	Invasives uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche
IP5	Plantes naturalisées ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels
AS	A surveiller
AS5	Plantes n'étant pas considérées comme invasives dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche
AS6	Plantes montrant une tendance à développer un caractère envahissant, mais uniquement en milieu fortement anthropisé, et dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde

4. RELEVES FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUES

4.1. Méthodologie de diagnostic et modalités d'intervention

Dans le cadre de la synthèse des données naturalistes, des prospections de terrain ont été menées sur plusieurs groupes taxonomiques. Ces prospections ont pour but de prendre connaissance de l'état actuel du site, de confirmer les données d'occupation du sol, de pré-localiser les zones à enjeux potentiels (zones humides, continuités écologiques...) et d'établir une liste des groupes faunistiques et floristiques présents sur le site. Ces prospections ont pour but d'estimer plus finement à l'échelle locale, les enjeux relatifs aux espèces patrimoniales relevés dans la bibliographie. Ces prospections se sont déroulées le 25 juin 2025 dans les conditions suivantes :

Tableau 11 : Conditions de prospection sur site

Date	Durée	Conditions climatiques	Groupes inventoriés	Personnes présentes
25/06/2025	9h30-10h30	21°C, Ciel dégagé, Vent nul	Avifaune, Mammifère	Lucile ELOY Eloïse THOMAS
	11h00-12h30	28°C, Ciel dégagé, Vent nul	Flore, Invertébré, Mammifère	
	23h00-23h30	22°C, Ciel dégagé, Vent nul	Amphibien, Avifaune, Mammifère	

Dans ce cadre, plusieurs groupes taxonomiques ont particulièrement été ciblés. Les méthodes employées pour chacun des groupes étudiés sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 12 : Protocoles de prospection sur site

Groupe taxonomique	Protocoles utilisés
Flore	Détermination de la flore au travers d'une délimitation préalable des potentiels habitats sur site.
Oiseaux nicheurs	Détermination par vue directe des individus et/ou par point d'écoute (IPA) sur l'ensemble du site (2 points d'écoute/20 min par point) (environ 300 m entre chaque point).
Invertébrés	Détermination à vue et par capture opportuniste des invertébrés.
Amphibiens	Détermination à vue des différents points d'eau et fossés.
Mammifères	Détermination à vue opportuniste.

4.2. Synthèses des observations liées à la faune

4.2.1. Oiseaux

4.2.1.1. Méthodologie d'inventaire

Les populations d'oiseaux ont été recherchées au travers des protocoles semi-quantitatifs par détection visuelle et/ou auditive, sur le site d'étude ainsi que ses alentours immédiats. Après définition de zones représentatives de la diversité des habitats existants sur le territoire étudié, l'inventaire a été réalisé sur la base de la méthode des points d'écoute (Indice Ponctuel d'Abondance ou I.P.A) pour chaque zone précédemment choisie. Cette méthode consiste à dénombrer l'ensemble des oiseaux vus et/ou entendus pendant la session d'échantillonnage. Dans le cadre de cette étude, 2 points d'écoutes différents ont été définis et chaque session d'écoute a duré 20 minutes. L'échantillonnage doit être réalisé tôt le matin ou en fin de journée, au moment de la journée où les oiseaux sont les plus actifs, et dans des conditions météorologiques favorables (froid, vent fort, forte pluie, brouillard sont proscrits) et les comportements ont été notés, notamment pour connaître le mode d'utilisation du site par les espèces détectées (nidification, alimentation, transit...). La mise en place de ce protocole permet d'obtenir une bonne représentativité des cortèges avifaunistiques et de tendre à un inventaire exhaustif de la diversité présente.

Concernant les espèces nicheuses, le statut de nidification a été qualifié selon plusieurs niveaux : nidification possible, nidification probable, nidification certaine et indéterminé (oiseaux erratiques, passage en vol près du site ou absence d'information concernant la nidification, annoté « Observé »). Ces niveaux sont octroyés à une espèce selon sa phénologie et l'observation de certains comportements, appelés indices de reproduction et regroupés en plusieurs catégories. Les indices de reproduction et catégories utilisées dans la présente étude sont décrits en Annexe 5.

Étant donné que la technique des I.P.A s'applique essentiellement aux passereaux et aux ordres apparentés, une recherche qualitative lors des différents points d'écoute a été effectuée, permettant de recenser également les oiseaux utilisant un grand espace vital (rapaces, laridés etc...). Enfin, les oiseaux nocturnes ont été détectés à la faveur de la sortie nocturne consacrée aux amphibiens. La localisation des I.P.A. est donnée sur la figure 20 ci-dessous.



Figure 20 : Localisation des I.P.A. sur le site du projet pour l'inventaire de l'avifaune [AGGRA Concept, Juin 2025]

4.2.1.2. Résultats concernant l'avifaune

Comme évoqué dans la partie § 3.2., les enjeux relatifs aux espèces d'oiseaux ont été définis selon plusieurs outils de bio-évaluation décrits précédemment. En complément, il a ainsi été décidé de considérer une espèce comme patrimoniale sur le site d'étude, lorsqu'elle remplit au moins un des critères suivants :

- Elle est inscrite à l'Annexe I de la Directive européenne Oiseaux ;
- Elle est inscrite sur l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature ;
- En période de nidification, elle est menacée (CR, EN, VU) sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire ;
- En période de nidification, elle est menacée (CR, EN, VU) sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France ;
- En période d'hivernage, elle est menacée (CR, EN, VU) sur la Liste rouge des oiseaux hivernants de France ;
- En période de migration, elle est menacée (CR, EN, VU) sur la Liste rouge des oiseaux de passage de France.

Pour une même espèce, l'indice de patrimonialité peut changer en fonction de la période à laquelle elle a été observée. En effet, les Listes rouges attribuent des niveaux de menace par période : nidification, hivernage ou de passage (migration). Seul l'enjeu le plus fort correspondant à la période considérée comme la plus « à risque » sera retenu.

L'étude ornithologique a permis de mettre en évidence la présence de **30 espèces** d'oiseaux au sein de la zone du projet et de ses abords, correspondant à une **diversité spécifique importante** lorsqu'on la rapporte à la taille du projet. Parmi ces espèces, 20 sont protégées au niveau national. Il s'agit, dans l'ensemble, d'espèces communes au niveau local et la majorité ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier. Cependant, **4 d'entre-elles présentent un niveau d'enjeu fort à l'échelle locale et/ou nationale durant la période de nidification** :

- **La Grande Aigrette (*Ardea alba*)**, espèce protégée et considérée comme « Quasi-menacée » sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France. Elle est inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » qui fixe la liste des espèces dites « communautaires » ;
- **Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et le Serin cini (*Serinus serinus*)** sont protégés au niveau national, et sont classés « Vulnérable » sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France et « Quasi-menacée » sur la Liste régionale ;
- **La Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)** est protégée nationalement, inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » et déterminante ZNIEFF ;

3 autres espèces présentent un enjeu de conservation modéré, protégées nationalement et obtenant un statut de conservation « Quasi-menacé » sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France : **le Martinet noir (*Apus apus*)**, **l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)** et **l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)**. Ces trois espèces anthropophiles sont associées au cortège du bâti puis qu'elles utilisent les bâtiments pour leur nidification.

La liste des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et leurs statuts respectifs sont présentés dans le tableau suivant. Au sein de cette liste, on retrouve les différents cortèges identifiés lors de l'analyse bibliographiques (partie 3.3.1.) :

- **Cortège des milieux humides et aquatiques continentaux** : Grande Aigrette (*Ardea alba*), Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*), Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) ;
- **Cortège des milieux forestiers et du bocage** : Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Pic épeiche (*Dendrocopos major*), Pic vert (*Picus viridis*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*) ;
- **Cortège des milieux ouverts** : Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Serin cini (*Serinus serinus*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) ;
- **Cortège du bâti** : Martinet noir (*Apus apus*), Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), Huppe fascié (*Upupa epops*).

Tableau 13 : Liste des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Inventaires	Points d'écoute IPA			Nicheurs	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F migrateurs	LR F hivernants	LR régionale	PN	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF	1	2	Opportuniste		
Ardea alba	Grande Aigrette	NT	-	LC	-	Article 3	Annexe I	-	•			Observé	Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	•	•		Probable	Fort
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	•			Observé	Fort
Serinus serinus	Serin cini	VU	NA	-	NT	Article 3	-	-	•			Possible	Fort
Apus apus	Martinet noir	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	•	•		Probable	Modéré
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	•	•		Probable	Modéré
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	•	•		Probable	Modéré
Dendrocopos major	Pic épeiche	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	•			Possible	Faible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	•	•		Probable	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	•	•		Probable	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	•			Possible	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	•	•		Possible	Faible
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	LC	NA	LC	LC	Article 3	-	-		•		Observé	Faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	•	•		Possible	Faible
Picus viridis	Pic vert	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	•	•		Certain	Faible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	•	•		Probable	Faible
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	•			Possible	Faible
Sitta europaea	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	•			Possible	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	•	•		Probable	Faible
Upupa epops	Huppe fasciée	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	•		•	Certain	Faible
Anas platyrhynchos	Canard colvert	LC	NA	LC	LC	-	Annexe III/1	-		•	•	Observé	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/1	-	•	•	•	Possible	Très faible
Corvus corone	Corneille noire	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	•		•	Possible	Très faible
Corvus monedula	Choucas des tours	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	•			Possible	Très faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC	-	-	LC	-	-	-	•	•		Probable	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	LC	-	-	LC	-	Annexe II/2	-	•			Possible	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	•	•		Possible	Très faible
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	•		•	Probable	Très faible
Turdus merula	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	•			Certain	Très faible
Turdus philomelos	Grive musicienne	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	•			Possible	Très faible

4.2.1.3. Enjeux concernant l'avifaune

Les enjeux de conservation de l'avifaune sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zones refuges.

D'un point de vue général, la diversité observée concernant l'avifaune est importante si on la rapporte à la superficie du projet. Cette abondance s'explique par la diversité des habitats à proximité.

La zone forestière au Sud-Ouest semble représenter un refuge pour de nombreuses espèces liées aux massifs forestiers de feuillus, et pour leur nidification notamment. Ce milieu est le plus riche en espèces et sa préservation est donc importante pour leur maintien sur le site d'étude.

En prenant en compte les écotones (lisières de la forêt), cette transition entre le milieu ouvert et le milieu forestier est généralement utilisée par de nombreuses espèces d'oiseaux sédentaires. Ceux-ci se développent à la faveur des arbres disposés en lisière de la parcelle. Cette disposition permet aux oiseaux liés aux jeunes stades de pouvoir effectuer leur nidification et de disposer de zones ouvertes pour leur alimentation, leur déplacement et leur reproduction. De ce fait, c'est ce cortège qui présente les plus grandes sensibilités à la destruction et à la dégradation de son habitat. Toutefois, la parcelle du projet est peu

fréquentée par les oiseaux, du fait du caractère paucispécifique de ce milieu et de la faible abondance en invertébrés.

Les différents points d'eau à proximité (ruisseau de la Marzelle et ruisseau du Fossé Chalon) attire des espèces associées aux milieux humides. On note les observations de deux espèces à enjeux forts, la Cigogne blanche et la Grande aigrette, en vol à proximité du site. Ces espèces ne présentent pas de forts enjeux pour le projet car elles n'utilisent pas la parcelle pour leur alimentation ou leur nidification mais seulement l'espace aérien autour.

Aussi, ces milieux humides offrent un point d'eau pour les autres espèces présentes. Ces points d'eau jouent un rôle important au sein de l'écosystème.

La parcelle du projet se situe à côté du centre-ville de Saint-Vincent-Sur-Graon, elle est donc déjà impactée par des nuisances sonores qui n'empêche pas la nidification des oiseaux dans les haies et la forêt. Toutefois, lors de la phase de travaux, des dérangements sonore et physique supplémentaire peuvent avoir lieu. Il est donc recommandé d'éviter les travaux lors de la phase de reproduction ayant lieu de mars à juillet.

Le principal impact qu'induirait la construction du lotissement est le risque de collisions avec les nouveaux bâtiments, surtout si celui-ci présente de grandes surfaces vitrées. Dans un premier temps, notamment lors de la phase des travaux, des autocollants pourront être installée sur les vitres pour signifier leurs présences aux oiseaux. Ensuite, des nichoirs pourront être installés autour du lotissement. En particulier, des nichoirs à Hirondelles et Martinets pourront être installés de manière à ne pas gêner les habitations par leurs déjections et à faciliter leur nidification.

Les enjeux liés à l'avifaune nicheuse peuvent être considérés comme **faibles à forts selon les zones**. La parcelle du projet ne présente pas beaucoup d'intérêt pour l'avifaune. Cependant, il est important de conserver les haies adjacentes et la forêt dans le but de protéger l'avifaune patrimoniale nicheuse, mais aussi pour conserver les continuités écologiques utilisées par les oiseaux de passage.

4.2.2. Mammifères

4.2.2.1. Méthodologie d'inventaires

Au niveau du site d'étude et ses alentours, les populations de mammifères ont été inventoriées par la méthode de la recherche opportuniste visuelle. Cette méthode consiste à reporter tous les individus observés à vue, ainsi que de noter tous les indices de présence (poils, fèces, empreintes, gîtes, ossements, dégâts causés par les grands mammifères ongulés...). Cette technique, essentiellement appliquée pour les grands mammifères terrestres, a l'avantage d'être non-invasive pour la faune sauvage et les milieux naturels et permet d'identifier un large panel d'espèces.

4.2.2.2. Résultats concernant les mammifères

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de **2 espèces de mammifères**, correspondant à une **diversité spécifique faible**. Les espèces ont pu être identifiées à partir de traces mais également grâce à de l'observation directe d'individus.

Parmi ces espèces, aucune n'est protégée au niveau national, ne dispose d'un statut communautaire au travers la Directive « Habitats-Faune-Flore » ou ne justifie d'un statut « déterminant ZNIEFF ».

Des traces de taupinières ont été observées dans le périmètre du projet. Tandis qu'un individu de Chevreuil européen a été aperçu à deux reprises à 300 mètres au Sud du projet, en contrebas de la route D73.

Il est possible que des micromammifères soient présents dans les haies (au Sud et Sud-Est) autour de la parcelle puisque de petites agitations ont été aperçues lors des prospections. Du fait de leur rapidité, les espèces présentes n'ont pas pu être identifiées précisément. Un passage à faune a été identifié à la lisière de la forêt (cf. Figure 21).

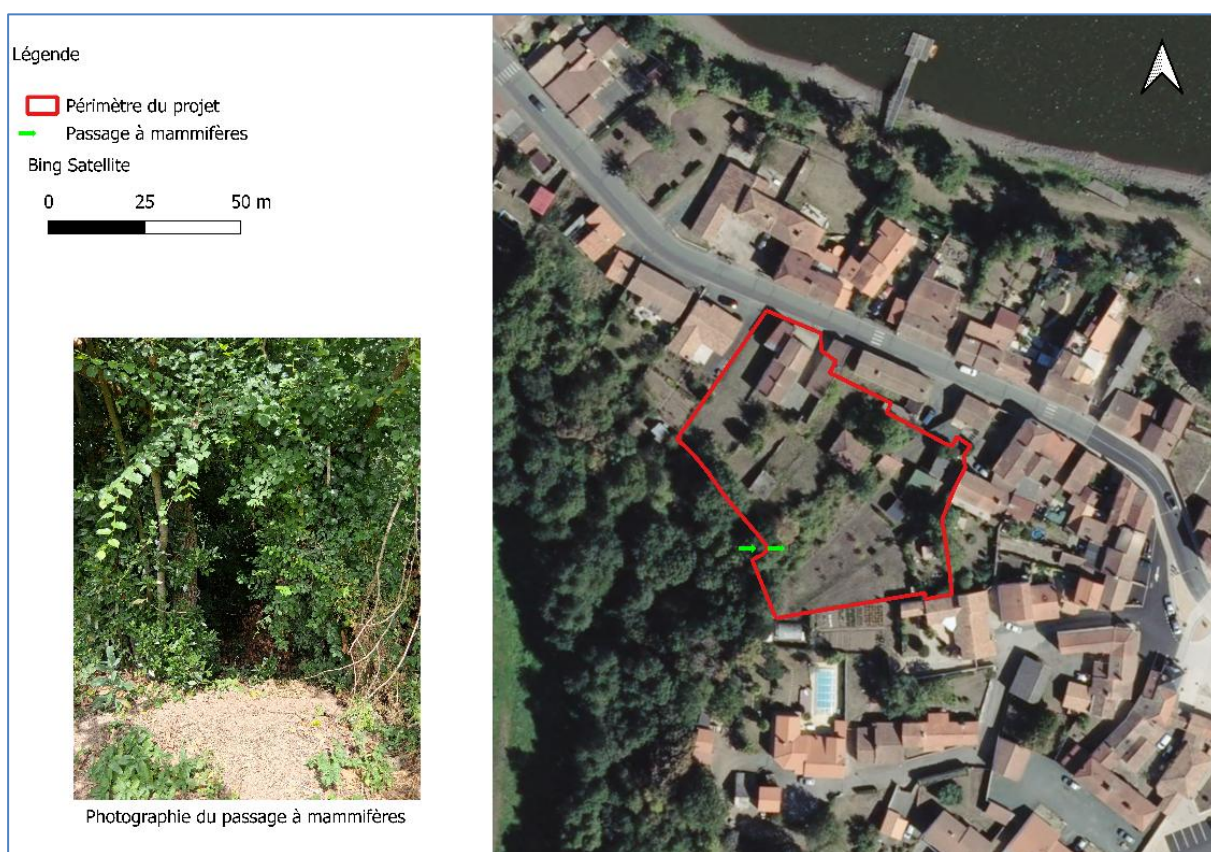


Figure 21 : Localisation et photographie du passage à mammifères [AGGRA Concept, Juin 2025]

La liste complète des mammifères observés sur le site d'étude et ses alentours est disponible ci-dessous.

Tableau 14 : Liste des espèces de mammifères terrestres observées sur le site et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF	
Capreolus capreolus	Chevreuril européen	LC	LC	-	-	-	Très faible
Talpa europaea	Taupe d'Europe	LC	LC	-	-	-	Très faible

Lors de nos inventaires de terrain, aucun enregistreur à ultrasons permettant l'identification précise des chiroptères n'a été mis en place. Aucun individu n'a été rencontré sur le site. Cependant il est à garder à l'esprit que les inventaires ne sont pas exhaustifs et ne permettent pas d'assurer la non présence de chiroptères sur le site du projet. Le site possède des milieux qui pourraient leur être favorables : forêt, milieu ouvert et points d'eau. Leur présence sur site est donc possible.

4.2.2.3. Enjeux concernant les mammifères

Les enjeux de conservation des espèces de mammifères sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.

Les résultats des inventaires montrent globalement une **faible diversité** à l'échelle du site d'étude et ses alentours.

Les micromammifères présents dans les haies autour du site qui n'ont pas pu être identifiés, utilisent probablement la parcelle principalement pour leurs déplacements. Si les haies aux alentours sont conservées, l'impact du projet sera limité pour ces espèces.

Les résultats des inventaires montrent globalement une diversité faible à l'échelle du site d'étude et ses alentours. Seulement deux espèces ont été relevées et elles sont présentes largement à l'échelle française et régionale, aucune d'entre-elle ne dispose d'enjeu de conservation majeur. Des traces de taupinières ont été observées sur le site, les taupes présentes pourront se déplacer dans les jardins adjacents. Également, un Chevreuril européen a été observé à deux reprises à 300 mètres au Sud du projet, en contrebas de la route D73. Il est tout à fait possible que celui-ci se déplace jusqu'aux abords de la parcelle pour se réfugier dans le boisement à proximité. Ayant des aires de répartitions et des capacités de déplacement importantes, c'est une espèce qui sera peu impactée par les aménagements. Toutefois, il est important de conserver des corridors écologiques pour faciliter les connexions entre les différents habitats.

Les enjeux au sein de la zone d'étude sont donc assez limités, même s'ils concernent plusieurs types de milieux, comme les haies ou la forêt, qui peuvent abriter les espèces durant leurs phases hivernales ou être utilisés comme lieu de refuge. **Les enjeux concernant les mammifères peuvent être alors considérés comme globalement faibles pour l'étude.**

Concernant les chiroptères, aucun relevé n'a été effectué et aucun individu n'a été observé. Cependant, l'environnement leur est propice, leur présence n'est donc pas à exclure. Comme pour les oiseaux, les écotones représentent des milieux utilisés par de nombreuses espèces de chiroptères utilisant à la fois le milieu ouvert et le milieu forestier. Ils ont donc accès à des zones ouvertes pour leur alimentation et leurs déplacements et au milieu forestier pour leur refuge (milieux forestiers, bâtiments, vieux arbres, etc.). Les haies, les lisières forestières et les bords d'eau sont les zones de chasse majeures. Néanmoins, il est fort à parier que la parcelle du projet, n'offrant qu'un couvert limité, les espèces présentant les caractéristiques précédemment décrites parcourent et utilisent, même dans l'état actuel des choses, les milieux ouverts adjacents. Les milieux voisins offrant des conditions similaires, pourront donc être utilisés par ces espèces, qui ont des capacités de déplacement importantes. De plus, les chiroptères sont sensibles à la pollution lumineuse, notamment à l'alignement des lampadaires créant un effet barrière en coupant les axes de transit. Il est donc préconisé d'utiliser des dispositifs à capteurs de mouvement avec extinction automatique.

Les enjeux globaux liés aux chiroptères peuvent être alors considérés **comme faibles pour la parcelle et forts pour les haies, les bords d'eau, le milieu forestier et les lisières.**

4.2.3. Amphibiens et reptiles

4.2.3.1. Méthodologie d'inventaire

Au niveau du site d'étude et ses alentours immédiats, les populations d'amphibiens ont été recherchées à l'aide d'inventaires semi-quantitatifs en échantillonnant les adultes par détection visuelle et/ou auditive. Lorsque cela est possible, les pontes et les larves sont également échantillonnées par contact visuel. Les recherches ont ciblé les milieux aquatiques et humides ainsi que les habitats terrestres se trouvant à proximité, afin de déterminer les espaces présentant les enjeux les plus importants pour le secteur.

Les comptages auditifs ont été réalisés de nuit, à proximité de chaque site aquatique. L'identification s'est basée sur l'écoute des chants nuptiaux et sur l'observation nocturne des adultes reproducteurs.

Le protocole s'est essentiellement focalisé sur les Anoures. Excepté les prospections visuelles opportunistes, aucun protocole spécifique n'a été mis en place pour les Urodèles.

Concernant les reptiles, deux méthodes de prospections complémentaires ont été mises en place pour rechercher les différentes espèces au sein de la zone d'étude :

- La première méthode est la recherche opportuniste visuelle dans les secteurs les plus favorables. Elle consiste à prospecter les habitats utilisés préférentiellement par les espèces qui thermorégulent en plein soleil. Les milieux prospectés sont variés : lisières, friches, berges, talus, pierres...
- La deuxième méthode est la recherche orientée sous les cachettes naturelles (pierres, souches...) et artificielles (déchets industriels, constructions...) pour les espèces pratiquant l'insolation indirecte.

4.2.3.2. Résultats concernant les amphibiens

Les inventaires de terrain pour les amphibiens se sont concentrés sur les milieux aquatiques et humides à proximité du périmètre du projet. Les prospections ont été menées au niveau du ruisseau de la Marzelle, situé au Sud du projet, et au niveau du ruisseau du Fossé Chalon, au Nord du projet.

Au total, deux espèces d'amphibiens ont été observées au niveau du ruisseau de la Marzelle : la Grenouille commune (*Pelophylax kl. Esculentus*) et la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), représentant une **diversité spécifique faible**. Comme toutes les espèces d'amphibiens de France métropolitaine, celles-ci sont protégées nationalement par l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. La Grenouille commune présente un enjeu modéré car elle est classée comme « Quasi-menacée » sur la Liste rouge nationale et régionale, et inscrite à l'Annexe V de la Directive « Habitats-Faune-flore ». La Grenouille rieuse quant à elle, présente un enjeu faible.

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Liste des espèces d'amphibiens observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF	
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	NT	NT	Article 4	Annexe V	-	Modéré
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	NA	Article 3	Annexe V	-	Faible

Il est à garder à l'esprit que les inventaires ne sont pas exhaustifs et ne permettent pas d'affirmer qu'il s'agit des seules espèces d'amphibiens présentes sur le site du projet. En effet, le site présente des points d'eau à proximité augmentant alors la probabilité de présence d'autres amphibiens.

4.2.3.3. Résultats concernant les reptiles

Suite aux différents inventaires de terrain, aucun individu n'a été rencontré sur site. Cependant il est à garder à l'esprit que les inventaires ne sont pas exhaustifs et ne permettent pas d'assurer la non présence de reptiles sur le site du projet. En effet, les prospections se sont déroulées sur uniquement une journée, réduisant les chances d'observer ces individus discrets. Le site possède des milieux qui pourraient être favorables à ces espèces de reptiles : haies, talus, zones enherbées notamment. Leur présence sur site est donc possible.

4.2.3.4. Enjeux concernant les amphibiens et les reptiles

Les enjeux de conservation des espèces d'amphibiens et de reptiles sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.

Pour les amphibiens, les investigations ont permis de mettre en évidence une diversité spécifique faible pour ce groupe taxonomique. De plus, les inventaires ont mis en évidence la présence d'espèces relativement communes à l'échelle du territoire national et régional. Les individus retrouvés se développent à la faveur de la présence du ruisseau de la Marzelle au Sud du périmètre.

La majorité des amphibiens autochtones est sensible à la dégradation de leur habitat terrestre et aquatique durant les phases de reproduction. Ils sont également sensibles à la fragmentation de leurs habitats notamment aux clôtures infranchissables. Si mises en place de clôtures autour du périmètre du projet, il est donc conseillé d'utiliser des matériels inoffensifs pour la faune, en évitant les barbelés, les clôtures avec des extrémités (en haut et en bas) saillantes et en privilégiant des alternatives naturelles, comme des haies d'épineux.

Etant donné l'éloignement des ruisseaux (situé à 50 mètres du projet) et que la parcelle du projet ne présente pas de zone humide, l'aménagement en question ne devrait pas avoir d'impact sur les habitats des amphibiens. **L'enjeu global pour les amphibiens à l'échelle du projet est faible.**

La diversité des espèces de reptiles trouvés sur site est nulle, aucune espèce a été rencontrée. En revanche, au vu des différents habitats boisés (haies, forêts) et de la prairie sèche présents au sein et à proximité de la zone d'étude, il est probable que des espèces fréquentent ces espaces. De manière générale, les prairies sèches et les haies sont des habitats favorables pour certains reptiles, notamment la Couleuvre verte et jaune. Elle va fréquenter les milieux sec et ensoleillés et se cacher dans les haies. D'autres espèces plus urbaines et adaptées à l'Homme, comme le Lézard des murailles, peuvent également être présents. Dans le cas de notre projet, la forêt et les haies autour ne seront pas impactées par les aménagements. L'aménagement de la parcelle sèche réduirait l'habitat de ces espèces. Toutefois, s'il y a présence de ces espèces, il a été mis en évidence des parcelles présentant des caractéristiques similaires de l'autre côté de la forêt. Ainsi, **l'enjeu concernant les reptiles est considéré comme faible.**

Dans le cas où les habitats associés aux espèces cités précédemment (haies, forêt, point d'eau) sont conservés, les enjeux concernant les amphibiens et les reptiles sur la zone du projet peuvent être considérés comme faibles.

4.2.4. Invertébrés

4.2.4.1. Méthodologie d'inventaire

Des passages aléatoires ont été réalisés au niveau du secteur d'étude dans les différents habitats présents dans une zone tampon de 50 m, afin d'identifier les espèces d'invertébrés présentes. Une attention particulière a été portée sur les lépidoptères, les orthoptères et les odonates, groupes qui constituent d'excellents indicateurs biologiques du fonctionnement des milieux. Les observations concernant les autres ordres d'insectes ont également été mentionnées.

Les prospections se sont déroulées sur une journée, de préférence en milieu de journée, par temps calme et ensoleillé. L'identification des invertébrés, notamment des lépidoptères s'est réalisée par détermination visuelle ou sinon par capture au filet entomologique pour les individus ne pouvant être identifiés en vol. Ces prospections ont été réalisées afin de couvrir une large variété de milieux, avec une attention particulière pour les habitats les plus favorables (habitats naturels ouverts, prairies mellifères, haies, bords de chemins).

4.2.4.2. Résultats concernant les invertébrés

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de **18 espèces d'invertébrés**, représentant **une richesse spécifique moyenne**.

Parmi cette liste, on compte **deux espèces de coléoptères, une espèce d'hémiptère et d'hyménoptères, 8 espèces de lépidoptères, 3 espèces d'odonates et 3 espèces d'orthoptères**. Aucune n'est protégée nationalement et ne dispose d'un statut communautaire au travers la Directive « Habitats-Faune-Flore ». Seul **l'Agrion blanchâtre (*Platycnemis latipes*)** justifie d'un statut « déterminant ZNIEFF » et obtient un niveau d'enjeu réglementaire modéré.

Les autres espèces sont communes tant à l'échelle nationale que régionale. Elles présentent toutes un statut de conservation « préoccupation mineure » (LC) à l'échelle nationale ou bien ne disposent pas de statut, associé à un manque de données. Leur niveau d'enjeu est classé comme « Très faible ».

Les espèces présentes à l'échelle du site sont typiques de nombreux habitats comme les jardins domestiques, des fourrés tempérés ou encore des prairies. Les habitats du projet, comme de nombreux habitats sur le territoire métropolitain, sont ainsi favorables à la présence de ces espèces de lépidoptères.

La liste complète des invertébrés recensés sur le site est présentée dans le tableau 16 suivant.

Tableau 16 : Liste des espèces d'invertébrés observées sur le site d'étude et ses alentours

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF	
Coleoptera	<i>Oedemera virescens</i>	Oedemère verte	-	-	-	-	-	Très faible
	<i>Rhagonycha fulva</i>	Téléphore fauve	-	-	-	-	-	Très faible
Hemiptera	<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendarme	-	-	-	-	-	Très faible
Hymenoptera	<i>Bombus terrestris</i>	Bourdon terrestre	LC	-	-	-	-	Très faible
Lepidoptera	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	LC	LC	-	-	-	Très faible
	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-sphinx	-	-	-	-	-	Très faible
	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	LC	-	-	-	Très faible
	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	LC	-	-	-	Très faible
	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	LC	-	-	-	Très faible
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	LC	LC	-	-	-	Très faible
	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	LC	LC	-	-	-	Très faible
	<i>Tyria jacobaeae</i>	Goutte-de-sang	-	-	-	-	-	Très faible
Odonata	<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre	LC	LC	-	-	OUI	Modéré
	<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	LC	LC	-	-	-	Très faible
	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	LC	LC	-	-	-	Très faible
Orthoptera	<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien	-	LC	-	-	-	Très faible
	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé	-	LC	-	-	-	Très faible
	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	-	LC	-	-	-	Très faible

4.2.4.3. Enjeux concernant les Invertébrés

Les enjeux de conservation des espèces d'invertébrés sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.

Globalement, la richesse spécifique est en lien avec la présence d'une diversité d'habitats. Au sein de la zone d'étude et ses alentours, la diversité est moyenne, et la plupart des espèces identifiées sont communes à très communes, tant sur le plan national que régional. Aucune espèce ne dispose d'un intérêt patrimonial particulier excepté l'Agrion blanchâtre. C'est une espèce qui occupe principalement des eaux à faible courant comme les ruisseaux autour du site du projet. Sa présence sur le site est uniquement liée à ces déplacements, surement entre les deux ruisseaux.

Si la diversité est moyenne, l'abondance de ces espèces reste faible au niveau de la zone prévue pour l'aménagement du lotissement. En effet, pour les papillons de jour ou pour les odonates, ce milieu ne semble n'être que transitoire, et ces espèces se concentrent davantage au niveau de la lisière forestière et autour des ruisseaux. La prairie dédiée à l'aménagement du lotissement ne leur est pas forcément favorable puisqu'elle présente peu d'espèces mellifères. La lisière de la forêt ainsi que les abords des ruisseaux ne seront pas impactés par le projet et garderont leurs propriétés d'habitat pour les invertébrés recensés.

De plus, des invertébrés comme les papillons de nuits et certains coléoptères sont sensibles à la pollution lumineuse. Il est donc préconisé d'utiliser des dispositifs à capteurs de mouvement avec extinction automatique équipé de LED à lumières chaudes pour limiter l'attraction des insectes.

Les enjeux liés aux invertébrés peuvent être considérés comme faibles.

4.3. Synthèses des observations liées à la flore/Diagnostic des habitats naturels et de la flore

4.3.1. Méthodologie d'inventaire

Le protocole de prospection sur le site d'étude consiste en la détermination de la diversité des espèces végétales présentes, de leur abondance relative au sein de chaque parcelle échantillonnée et la caractérisation des groupements phytosociologiques (milieux) qui en découlent.

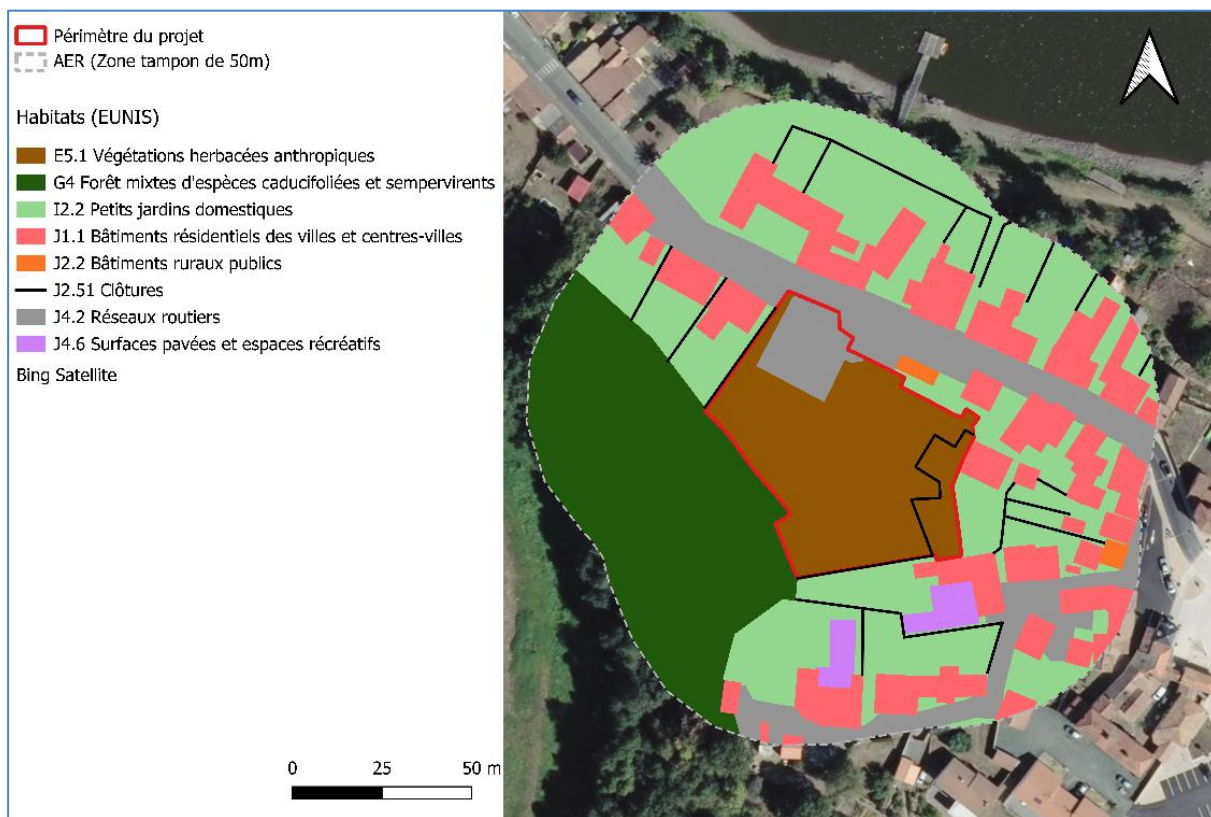
L'inventaire floristique consiste à parcourir la zone de l'emprise du projet et ses alentours immédiats (tampon de 50 m autour de la zone du projet) afin d'établir la liste la plus exhaustive des végétaux présents. Les prospections floristiques sont menées selon un plan d'échantillonnage établi selon des surfaces variables, mais physiologiquement homogènes et équivalentes. Lors des inventaires de terrain, une attention particulière est portée sur les espèces protégées et/ou patrimoniales, dont la présence a été révélée sur le site ou à proximité durant l'étude bibliographique. Le champ d'investigation systématique de la flore

se limite aux ptéridophytes et aux spermatophytes et la nomenclature utilisée pour la détermination et la classification est le référentiel taxonomique établi par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dans le cadre du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), à savoir TAXREF v.18.0.

Le nombre d'espèces inventoriées pour chaque entité écologique homogène indique la diversité spécifique d'un milieu et les plus dominantes/caractéristiques par type de milieux ont été prises en compte pour faciliter, à posteriori, la détermination des habitats naturels et semi-naturels, au travers la caractérisation des groupements phytosociologiques, en complément de l'analyse des ortho-photos de l'IGN. Les principaux habitats naturels et semi-naturels rencontrés sont ainsi décrits et déterminés suivant leur physionomie et les taxons caractéristiques selon la méthode phytosociologique sigmatiste. La classification des habitats naturels est ensuite rapportée à la nomenclature européenne EUNIS.

4.3.2. Résultats concernant les habitats

Au sein de la zone du projet et de ses alentours immédiats, plusieurs habitats différents ont pu être identifiés selon la classification EUNIS. La figure ci-dessous présente les différents habitats présents au sein du périmètre cadastral total, prenant en compte une zone tampon de 50 m autour du périmètre d'emplacement du projet.



Le périmètre dédié au projet correspond en majorité à une prairie de végétations herbacées anthropiques (cf. Figure 23).



Figure 23 : Photographie de la parcelle du projet correspondant à une prairie de végétations herbacées anthropiques [AGGRA Concept, 25 Juin 2025]

Au Nord, on retrouve également un parking temporaire (cf. Figure 24).



Figure 24 : Photographie du parking temporaire présent sur la parcelle du projet [AGGRA Concept, 25 Juin 2025]

A proximité directe du périmètre, on retrouve au Sud-Ouest une forêt mixte d'espèces caducifoliées et sempervirentes (cf. Figure 25).



Figure 25 : Photographie de la forêt mixte d'espèces caducifoliées et sempervirentes, située à proximité directe du périmètre du projet [AGGRA Concept, 25 Juin 2025]

On retrouve également un bâtiment rural public, correspondant à une supérette Api (cf. Figure 26). Devant laquelle il y a deux places de stationnement en arrêt minute et une place de stationnement réservée aux personnes handicapées.



Figure 26 : Photographie de la supérette et de la place de stationnement handicapée [AGGRA Concept, 25 Juin 2025]

Sur les abords de l'Est et du Sud-Est du périmètre, on note la présence de petits jardins domestiques (cf. Figure 27) accompagnés de leur bâtiment résidentiel.

La grande majorité de l'AER est anthropique et composée de bâtiments résidentiels, de jardins domestiques et de routes. Ce sont des habitats qui présentent un intérêt très faible, avec de nombreuses espèces d'ornements issues de plantations.



Figure 27 : Photographie du jardin domestique situé au Sud-Est du périmètre [AGGRA Concept, 25 Juin 2025]

Enfin, au-delà de l'AER, on retrouve le ruisseau de la Marzelle et le ruisseau du Fossé Chalon avec sa base nautique (cf. Figure 28).



Figure 28 : Photographies du ruisseau du Fossé Chalon et de sa base nautique [AGGRA Concept, 25 Juin 2025]

4.3.3. Résultats concernant la flore

L'étude floristique a permis de mettre en évidence la présence de 46 espèces végétales différentes, représentant une **diversité spécifique faible**. Les plantes vasculaires inventoriées sont pour la plupart des espèces communes à très communes et aucune ne présente d'enjeu patrimonial particulier. Toutes les espèces rencontrées présentent un statut de conservation « préoccupation mineure » (LC) à l'échelle nationale ou régionale, ou bien ne disposent pas de statut, associé à un manque de données.

Parmi les espèces recensées, deux espèces font partie des espèces exotiques envahissantes : le Mimosa argenté (*Acacia dealbata*) et le Laurier noble (*Laurus nobilis*). Ces espèces ont été observés sous forme d'arbres en lisière de la forêt, et sont situés hors du périmètre d'aménagement. Toutefois, ce sont des espèces qui sont classées comme invasive potentielle. Il est donc important de surveiller leur propagation et de prendre des précautions si celle-ci devient trop importantes.

Tableau 17 : Liste des espèces exotiques envahissantes observée autour du site d'étude

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Espèce exotique envahissante	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
<i>Acacia dealbata</i>	Mimosa argenté	NAa	-	-	-	-	-	IP5	Très faible
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier noble	LC	-	-	-	-	-	IP2	Très faible

La liste complète de la flore retrouvée sur le site du projet et ses alentours est présentée en Annexe 6.

4.3.4. Enjeux liés à la flore et aux habitats

Les enjeux de conservation des habitats naturels et de protection des espèces floristiques sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces ou des habitats ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate.

D'un point de vue général, les habitats présents sur la zone stricte de l'emprise du projet ont un **enjeu faible**, puisqu'il s'agit d'un parking temporaire et d'une prairie avec une végétation anthropique qui a recolonisé le milieu suite à la démolition des maisons qui étaient initialement dessus.

Aussi, la forêt présente un enjeu **fort**. Elle constitue un lieu de refuge, déplacement et alimentation pour plusieurs espèces, et de potentiels continuums écologiques à l'interface entre les milieux ouverts et forestiers. Au-delà de l'AER, les rivières et le point d'eau au Sud présentent également un enjeu **fort**, car ce sont des habitats utilisés par les amphibiens et certains invertébrés comme les odonates.

Cependant, la nature du projet dans sa phase d'exploitation et lors des phases de chantiers ne devraient pas porter atteinte à ces milieux naturels puisqu'aucun aménagement n'est prévu sur ces zones. **L'enjeu devient alors faible concernant les habitats.**

Concernant la flore, les plantes retrouvées sur le site sont majoritairement communes et largement répandues sur le territoire et n'ayant que peu d'intérêt au titre de la biodiversité ordinaire. Ces espèces sont non menacées et représentent donc un **enjeu faible**.

La présence d'espèces exotiques envahissantes (*Acacia dealbata* et *Laurus nobilis*) représente néanmoins un enjeu pour la préservation de la biodiversité locale, au vu de leur statut invasif. Des mesures de prévention et d'entretien pourront être mises en place dans le but de limiter la prolifération de ces espèces au sein de la zone d'étude.

L'enjeu concernant la flore et les habitats à l'échelle du site sont évalués comme faible.

5. ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

L'analyse des données bibliographiques pour l'ensemble des taxons a permis de mettre en évidence une richesse faunistique et floristique faible à importante selon les différents taxons sur le périmètre étudié.

Pour la faune, les enjeux les plus importants concernent les oiseaux, avec la présence de quatre espèces à enjeu réglementaire fort sur le territoire étudié. Des mesures d'évitement et de réduction devront être mises en place pour limiter l'impact sur ces taxons comme la préservation de la forêt et des haies existantes. Les travaux devront notamment être diurnes et réalisés hors des périodes de nidifications (entre octobre et mars), afin de limiter l'impact sur les espèces nicheuses.

Les mammifères, les amphibiens, les reptiles et les invertébrés présentent un enjeu réglementaire faible au niveau du projet.

Pour la flore, elle présente un enjeu faible. Le site de l'étude est composé d'une diversité spécifique faible, avec des espèces communes à très communes ne présentant pas d'enjeu patrimonial particulier. Deux espèces exotiques envahissantes représentent néanmoins un enjeu pour la préservation de la biodiversité locale.

Pour l'ensemble des taxons, la conservation des habitats à enjeux (forêt, haies, rivières) est essentielle pour préserver les individus présents au sein et à proximité du périmètre, mais aussi pour préserver les continuités écologiques fréquentées par d'autres espèces pour leur déplacement et leur alimentation. Il s'agit notamment de préserver les haies, les arbres et milieux boisés. Des méthodes de gestion des zones enherbées adaptées devront être mises en place, notamment la fauche tardive, de manière à favoriser la présence d'insectes, et de ce fait favoriser la présence d'autres taxons tels que les oiseaux et les chiroptères.

L'ensemble des enjeux a été rassemblé dans la cartographie suivante.

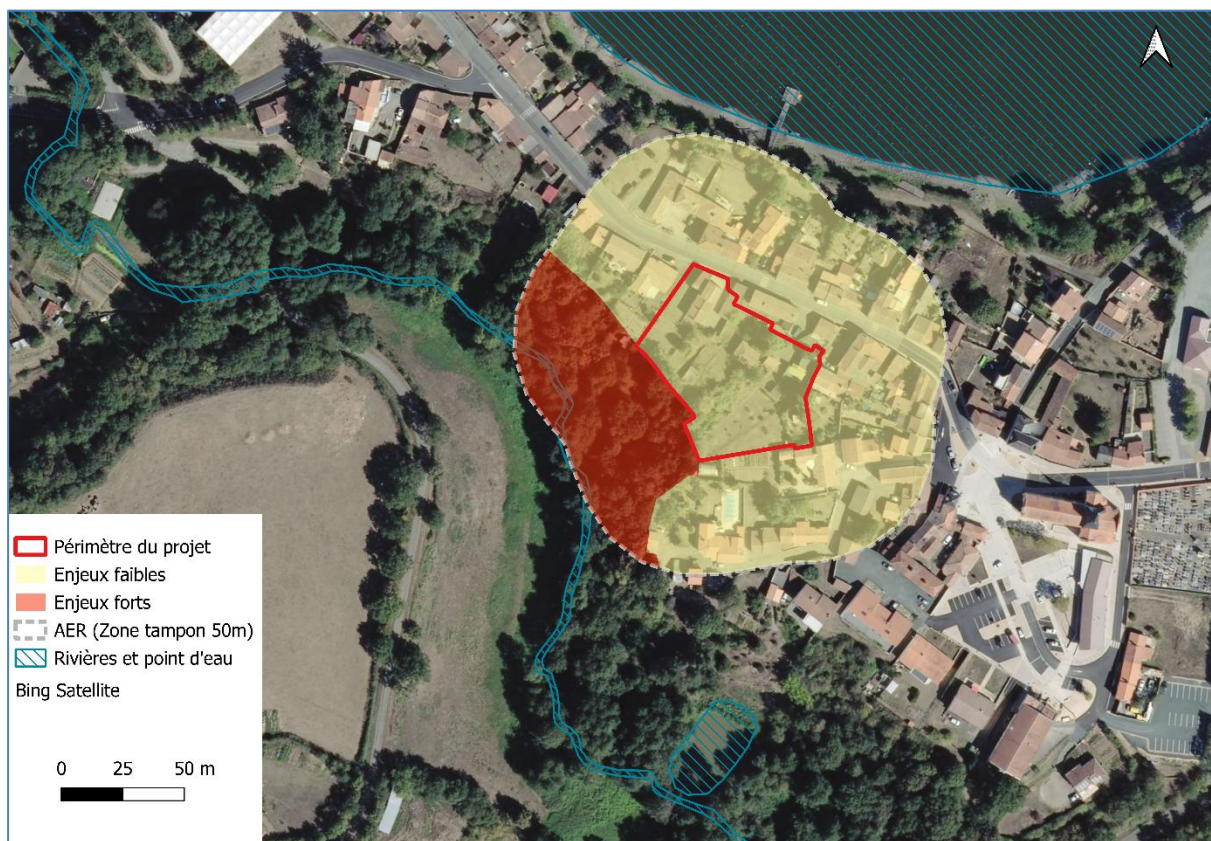


Figure 29 : Cartographie des enjeux faune - flore – habitats [AGGRA Concept, Juillet 2025]

6. ANNEXES

ANNEXE 1 : CATEGORIES DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN [INPN]

RE : Espèce disparue de France métropolitaine

Espèces menacées de disparition en France métropolitaine :

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (car (1) espèce présente dans la Liste rouge mondiale mais sous un autre périmètre taxonomique, (2) espèce non confrontée aux critères de la Liste rouge mondiale)

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
L'Îlot du Lac – SAINT-VINCENT-SUR-GRAON (85)

ANNEXE 2 : AVIFAUNE PRESENTE SUR LES COMMUNES ETUDIEES

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Inventaires	Source données	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F migrateurs	LR F hivernants	LR régionale	PN	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF		
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	NA	LC	CR	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	INPN, LPO	Très fort
Ciconia nigra	Cigogne noire	EN	VU	NA	CR	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Très fort
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Très fort
Grus grus	Grue cendrée	CR	NA	NT	-	Article 3	Annexe I	-	LPO	Très fort
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	NT	DD	-	CR	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Très fort
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	DD	NA	EN	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Anser anser	Oie cendrée	VU	NA	LC	EN	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Fort
Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	NA	DD	-	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Ardea alba	Grande Aigrette	NT	-	LC	-	Article 3	Annexe I	-	LPO	Fort
Ardea purpurea	Héron pourpré	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Burhinus oedecnemus	Oedicnème criard	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	LC	NA	-	LC	Article 3	Annexe I	-	LPO	Fort
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	VU	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	NT	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Chlidonias hybrida	Guifette moustac	VU	NA	-	VU	Article 3	Annexe I	-	LPO	Fort
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Circus aeruginosus	Circète Jean-le-Blanc	LC	NA	-	EN	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Circus cyaneus	Busard des roseaux	NT	NA	NA	VU	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Circus pygargus	Busard Saint-Martin	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Circus pygargus	Busard cendré	NT	NA	-	VU	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Cygnus columbianus	Cygne de Bewick	-	-	EN	-	Article 3	-	-	INPN	Fort
Dendrocopos minor	Pic épeichette	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	INPN	Fort
Dryocopus martius	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Egretta garzetta	Aigrette garzette	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Elanus caeruleus	Élanion blanc	VU	NA	-	NA	Article 3	Annexe I	-	LPO	Fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	EN	NA	-	NT	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Falco columbarius	Faucon émerillon	-	NA	DD	-	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	LC	NA	NA	-	Article 3	Annexe I	-	LPO	Fort
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	DD	-	-	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Himantopus himantopus	Echasse blanche	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Hydroprogne caspia	Sterne caspienne	-	NT	-	-	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Ichthyophaga melanocephala	Mouette mélanocéphale	LC	NA	NA	-	-	Annexe I	-	LPO	Fort
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Larus canus	Goéland cendré	EN	-	LC	-	Article 3	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Fort
Limosa limosa	Barge à queue noire	VU	VU	NT	VU	-	Annexe II/2	OUI	LPO	Fort
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Milvus migrans	Milan noir	LC	NA	-	NT	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Milvus milvus	Milan royal	VU	NA	VU	-	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Numenius arquata	Courlis cendré	VU	NA	LC	EN	-	Annexe II/2	OUI	LPO	Fort
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	-	VU	NA	-	-	Annexe II/2	OUI	INPN, LPO	Fort
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	NT	-	NA	NT	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	VU	LC	NA	NA	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Passer montanus	Moineau friquet	EN	-	-	VU	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Pernis apivorus	Bondrée apivore	LC	LC	-	LC	Article 3	Annexe I	-	INPN, LPO	Fort
Philomachus pugnax	Combattant varié	-	NT	NA	NA	-	Annexe I et II/2	OUI	INPN/LPO	Fort
Platalea leucorodia	Spatule blanche	NT	NA	VU	VU	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Plegadis falcinellus	Ibis falcinelle	NT	-	-	NA	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	LC	-	LC	-	-	Annexe I, II/2 et III/2	-	LPO	Fort
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	VU	-	NA	EN	Article 3	-	OUI	LPO	Fort
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	LC	NA	LC	LC	Article 3	Annexe I	OUI	LPO	Fort
Saxicola rubetra	Tarier des prés	VU	DD	-	EN	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Serinus serinus	Serin cini	VU	NA	-	NT	Article 3	-	-	INPN, LPO	Fort
Spatula querquedula	Sarcelle d'été	VU	-	-	-	-	Annexe II/1	-	INPN, LPO	Fort
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	LC	LC	NA	LC	Article 3	Annexe I	OUI	INPN, LPO	Fort
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Fort
Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs	LC	DD	-	LC	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	NA	LC	NT	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Modéré
Anas acuta	Canard pilet	NA	NA	LC	NA	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	INPN, LPO	Modéré
Anas penelope	Canard siffleur	-	NA	LC	-	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Modéré
Apus apus	Martinet noir	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Modéré
Athene noctua	Chevéche d'Athéna	LC	-	-	LC	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Branta bernicla	Bernache cravant	-	-	LC	-	Article 3	Annexe II/2	OUI	INPN, LPO	Modéré
Calidris alpina	Bécasseau variable	-	NA	LC	-	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	LC	Article 3	-	-	INPN	Modéré
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	NT	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Modéré
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Modéré

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
L'Îlot du Lac – SAINT-VINCENT-SUR-GRAON (85)

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Inventaires	Source données	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F hivernants	LR F migrants	LR régionale	PN	Annexes DHFF			
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Modéré
Emberiza calandra	Bruant proyer	LC	-	-	VU	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Modéré
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Modéré
Larus argentatus	Goéland argenté	NT	-	NA	NT	Article 3	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Modéré
Larus fuscus	Goéland brun	LC	NA	LC	VU	Article 3	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Modéré
Larus marinus	Goéland marin	LC	NA	NA	NT	Article 3	Annexe II/2	OUI	INPN, LPO	Modéré
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	LC	DD	-	LC	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Modéré
Periparus ater	Mésange noire	LC	-	-	VU	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	LC	NA	-	LC	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	NT	DD	-	VU	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Rallus aquaticus	Râle d'eau	NT	NA	NA	DD	-	Annexe II/2	OUI	INPN, LPO	Modéré
Regulus regulus	Roitelet huppé	NT	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Modéré
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	LC	DD	-	LC	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Saxicola rubicola	Tarier pâle	NT	-	-	-	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	LC	NA	LC	NT	-	Annexe II/1 et III/2	OUI	LPO	Modéré
Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	DD	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Modéré
Tadorna tadorna	Tadorna de Belon	LC	-	LC	LC	Article 3	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Tringa totanus	Chevalier gambette	LC	LC	NA	LC	-	Annexe II/2	OUI	INPN, LPO	Modéré
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	NT	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	OUI	INPN, LPO	Modéré
Accipiter nisus	Epervier d'Europe	LC	NA	NA	LC	Article 3 et 6	-	-	INPN, LPO	Faible
Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Anthus spinoletta	Pipit spioncelle	LC	NA	NA	-	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Anthus trivialis	Pipit des arbres	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Ardea cinerea	Héron cendré	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	LPO	Faible
Asio otus	Hibou moyen-duc	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Bubulcus ibis	Héron garde-boeufs	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	INPN	Faible
Buteo buteo	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Carduelis spinus	Tarin des aulnes	LC	NA	DD	NA	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Charadrius dubius	Petit Gravelot	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	LPO	Faible
Cuculus canorus	Coucou gris	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Cygnus olor	Cygne tuberculé	LC	-	NA	NA	Article 3	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Faible
Dendrocygna major	Pic épeiche	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Emberiza cirius	Bruant zizi	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Falco subbuteo	Faucon hobereau	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Fringilla montifringilla	Pinson du Nord	-	NA	DD	-	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Larus michahellis	Goéland leucophaea	LC	NA	NA	NT	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	NA	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	LC	NA	LC	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Picus viridis	Pic vert	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Poecile palustris	Mésange nonnette	LC	-	-	DD	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Sitta europaea	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Strix aluco	Chouette hulotte	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC	DD	-	LC	Article 3	-	-	INPN	Faible
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Tringa ochropus	Chevalier culblanc	-	LC	NA	-	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Turdus torquatus	Merle à plastron	LC	DD	-	-	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Tyto alba	Chouette effraie	LC	-	-	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible
Upupa epops	Huppe fasciée	LC	-	NA	LC	Article 3	-	-	INPN, LPO	Faible

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
L'Îlot du Lac – SAINT-VINCENT-SUR-GRAON (85)

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Inventaires	Source données	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F hivernants	LR F migrants	LR régionale	PN	Annexes DHFF	Déterminants ZNIEFF		
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC	NA	LC	LC	-	Annexe III/1	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	DD	-	-	-	-	Annexe II/1	-	INPN	Très faible
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/1	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	LC	-	LC	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	-	-	LC	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/1 et III/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	LC	-	-	LC	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	-	-	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	LC	-	-	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Ibis sacré	NA	-	-	NA	-	-	-	LPO	Très faible
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	-	LC	NA	-	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	-	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	LC	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	INPN, LPO	Très faible

ANNEXE 3 : ENTOMOFAUNE PRESENTE SUR LES COMMUNES ETUDIEES

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Arachnides									
Araneae	Thomisus onustus	Thomise replet	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Carrhotus xanthogramma	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Insectes									
Coleoptera	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	-	INPN	Fort
	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	-	-	-	Annexe II	-	INPN, LPO	Fort
	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	OUI	LPO	Fort
	Cerambyx scopolii	Petit Capricorne	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cetonia aurata	Cétoine dorée	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
Diptera	Myopites longirostris	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hemiptera	Adomerus maculipes	Adomerus	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Nezara viridula	Punaise verte puante	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sciocoris homalonotus	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hymenoptera	Lasius emarginatus	Fourmi échancrée	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Vespa crabro	Frelon européen	-	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
	Vespa velutina	Frelon asiatique	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
Lepidoptera	Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée	-	-	-	Annexe II	-	INPN	Fort
	Apatura iris	Grand mars changeant	LC	LC	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Argynnis pandora	Cardinal	LC	NT	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Aglais io	Paon-du-jour	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Aglais urticae	Petite Tortue	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Anthocharis cardamines	L'Aurore	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Araschnia levana	Carte géographique	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Aricia agestis	Collier-de-coral	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Autographa gamma	Gamma	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Boloria dia	Nacré violet	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Cacyreus marshalli	Argus des Pélargoniums	NA	NA	-	-	-	INPN	Très faible
	Carcharodus alceae	Hespérie de la Mauve	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Colias crocea	Le Souci	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Cyaniris semiargus	Azuré des Anthyllides	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Erynnis tages	Point de Hongrie	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Gonepteryx rhamni	Citron	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Iphiclides podalirius	Flambé	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Issoria lathonia	Petit Nacré	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Lasiommata megera	Mégère	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Limnitis camilla	Petit Sylvain	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Limnitis reducta	Sylvain azuré	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Lycaena phlaeas	Cuivré commun	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Lycaena tityrus	Cuivré fuligineux	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Macroglossum stellatarum	Moro-sphinx	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Maniola jurtina	Myrtil	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Melitaea cinxia	Mélitée du Plantain	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Melitaea didyma	Diane	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Melitaea parthenoides	Mélitée de la Lancéole	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Melitaea phoebe	Grand Damier	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Nymphalis polychloros	Grande Tortue	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Ochlodes sylvanus	Sylvaine	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Papilio machaon	Machaon	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Pararge aegeria	Tircis	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Pieris brassicae	Piéride du Chou	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Pieris napi	Piéride du navet	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Pieris rapae	Piéride de la Rave	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Polygonia c-album	Gamma	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyronia tithonus	Amaryllis	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Quercusia quercus	Thécla du Chêne	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Thecla betulae	Thècle du Bouleau	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Thymelicus lineola	Hespérie du Dactyle	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Thymelicus sylvestris	Hespérie de la Houque	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Tyria jacobaeae	Goutte-de-sang	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Vanessa atalanta	Vulcain	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Vanessa cardui	Vanessedes Chardons	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
L'Îlot du Lac – SAINT-VINCENT-SUR-GRAON (85)

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Mantodea	Mantis religiosa	Mante religieuse	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
Odonata	Aeshna cyanea	Aeshne bleue	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Anax imperator	Anax empereur	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Calopteryx splendens	Caloptéryx éclatant	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Chalcolestes viridis	Leste vert	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Coenagrion puella	Agrion jouvencelle	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Crocothemis erythraea	Libellule écarlate	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Enallagma cyathigerum	Agrion porte-coupe	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Erythromma lindenii	Agrion de Vander Linden	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Erythromma viridulum	Naiade au corps vert	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Ischnura elegans	Agrion élégant	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Ischnura pumilio	Agrion nain	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Libellula depressa	Libellule déprimée	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Libellula fulva	Libellule fauve	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Platycnemis acutipennis	Agrion orangé	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Platycnemis pennipes	Agrion à larges pattes	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyrrhosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Sympetrum fuscum	Leste brun	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Sympetrum meridionale	Sympétrum méridional	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Sympetrum striolatum	Sympétrum strié	LC	LC	-	-	-	INPN	Très faible
Orthoptera	Paracrinema tricolor	Criquet tricolore	-	NT	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Pteronemobius heydenii	Grillon des marais	-	NT	-	-	-	INPN	Faible
	Aiolopus thalassinus	Oedipode émeraude	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Calliptamus italicus	Caloptène italien	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Chorthippus albomarginatus	Criquet marginé	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Conocephalus fuscus	Conocéphale bigarré	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Euchorthippus declivus	Criquet des mouillères	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Euchorthippus elegantulus	Euchorthippus élégant	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Gomphocerippus biguttulus	Criquet mélodieux	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Leptophyes punctatissima	Leptophye ponctuée	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Mecostethus parapleurus	Criquet des Roseaux	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Pholidoptera griseoaptera	Decticelle cendrée	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Pseudochorthippus parallelus	Criquet des pâtures	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Ruspolia nitidula	Conocéphale gracieux	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Stethophyma grossum	Criquet ensanglanté	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible
	Uromenus rugosicollis	Ephippigère carénée	-	LC	-	-	-	INPN	Très faible

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
L'Îlot du Lac – SAINT-VINCENT-SUR-GRAON (85)

ANNEXE 4 : FLORE PRESENTE SUR LES COMMUNES ETUDIEES

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Espèce exotique envahissante	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF			
Cardamine parviflora	Cardamine à petites fleurs	NT	NT	-	Article 1	-	OUI	-	INPN	Modéré
Ceratophyllum submersum	Cératophylle submergé	LC	LC	-	Article 1	-	-	-	INPN	Faible
Cistus ladanifer	Ciste porte-laudanum	NT	-	-	-	-	-	-	INPN	Faible
Groenlandia densa	Potamoïte dense	LC	NT	-	-	-	-	-	INPN	Faible
Ranunculus ophioglossifolius	Renoncule à feuilles d'ophioglos	LC	LC	Art.1	-	-	-	-	INPN	Faible
Ruscus aculeatus	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	INPN	Faible
Salix repens	Saule rampant	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Faible
Silene vulgaris	Silène enflé	LC	LC	-	Article 1	-	-	-	INPN	Faible
Trifolium incarnatum	Trèfle incarnat	LC	NT	-	-	-	-	-	INPN	Faible
Acacia dealbata	Mimosa argenté	NAa	-	-	-	-	-	IP5	INPN	Très faible
Acanthus mollis	Acanthe à feuilles molles	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Acer campestre	Érable champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Aeonium arboreum	Aéonium arboré	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ajuga reptans	Bugle rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Alliaria petiolata	Alliaire	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Allium triquetrum	Ail à trois angles	LC	-	-	-	-	-	AS5	INPN	Très faible
Allium ursinum	Ail des ours	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Althaea officinalis	Guimauve officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Anacamptis laxiflora	Orchis à fleurs lâches	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Andryala integrifolia	Andryale à feuilles entières	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Aquilegia vulgaris	Ancolie vulgaire	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Arum italicum	Gouet d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Arum maculatum	Gouet tacheté	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Asphodelus albus	Asphodèle blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Asplenium ruta-muraria	Doradille rue des murailles	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Asplenium trichomanes	Capillaire des murailles	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Berberis aquifolium	Faux Houx	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Borago officinalis	Bourrache officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Brachypodium pinnatum	Brachypode penné	DD	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Buddleja davidii	Buddleja du père David	NAa	-	-	-	-	-	IP2	INPN	Très faible
Butomus umbellatus	Butome en ombelle	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Calluna vulgaris	Callune	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Campanula rapunculus	Campanule raiponce	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Campanula trachelium	Campanule gantelée	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Carex flacca	Laîche glauque	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Carex pilulifera	Laîche à pilules	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Castanea sativa	Châtaignier commun	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cedrus deodara	Cèdre de l'Himalaya	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Centranthus ruber	Valériane rouge	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Chara globularis	-	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Chelidonium majus	Grande chélidoine	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cirsium arvense	Cirse des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cirsium vulgare	Cirse commun	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Clematis vitalba	Clématite des haies	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Clinopodium vulgare	Sariette commune	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Convolvulus arvensis	Liseron des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Convolvulus tricolor	Liseron tricolore	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Corylus avellana	Noisetier	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cotoneaster franchetii	Cotonéaster de Franchet	NAa	-	-	-	-	-	AS5	INPN	Très faible
Crataegus germanica	Néflier	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Crataegus monogyna	Aubépine à un style	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cyclamen hederifolium	Cyclamen hederifolium	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cydonia oblonga	Cognassier	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cynodon dactylon	Chiendent pied-de-poule	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Cytisus scoparius	Genêt à balai	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Datura stramonium	Stramoine	NAa	-	-	-	-	-	IA2I	INPN	Très faible
Digitalis purpurea	Digitale pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Erica ciliaris	Bruyère ciliée	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Erigeron karvinskianus	Vergerette de Karvinski	NAa	-	-	-	-	-	IP2	INPN	Très faible
Escallonia rubra	Escallonia rouge	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Eschscholzia californica	Pavot de Californie	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Euonymus europaeus	Bonnet-d'évêque	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Eupatorium cannabinum	Eupatoire à feuilles de chanvre	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Euphorbia characias	Euphorbe des vallons	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Euphorbia lathyris	Euphorbe épurge	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Euphorbia peplus	Euphorbe omblette	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Fagus sylvatica	Hêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ficaria verna	Ficaire à bulbilles	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
L'Îlot du Lac – SAINT-VINCENT-SUR-GRAON (85)

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Espèce exotique envahissante	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF			
Ficus carica	Figuier commun	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Foeniculum vulgare	Fenouil commun	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Fragaria vesca	Fraisier sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Frangula alnus	Bourgène	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Fritillaria meleagris	Fritillaire pintade	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Geranium lucidum	Géranium luisant	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Geranium robertianum	Herbe à Robert	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Glyceria fluitans	Glycérie flottante	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hedera helix	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hemerocallis fulva	Hémérocalle fauve	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hibiscus syriacus	Hibiscus	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Himantoglossum hircinum	Orchis bouc	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Holcus mollis	Houlque molle	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Humulus lupulus	Houblon grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hydrocotyle vulgaris	Hydrocotyle vulgaire	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hypericum calycinum	Millepertuis calycinal	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hypericum elodes	Millepertuis des marais	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ilex aquifolium	Houx	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Iris foetidissima	Iris fétide	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Iris pseudacorus	Iris faux acore	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Jasione maritima	Jasione maritime	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Juglans regia	Noyer commun	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Juncus acutiflorus	Jonc à fleurs	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Juncus bulbosus	Jonc bulbeux	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Juncus effusus	Jonc épars	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lamium galeobdolon	Lamier jaune	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lapsana communis	Lampsane commune	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lathraea clandestina	Lathrée clandestine	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Laurus nobilis	Laurier noble	LC	-	-	-	-	-	IP2	INPN	Très faible
Lemna minor	Lentille d'eau mineure	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ligustrum vulgare	Troène	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lobelia urens	Lobélie brûlante	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lonicera tatarica	Chèvrefeuille de Tartarie	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lychnis flos-cuculi	Oeil-de-perdrix	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lycopus europaeus	Lycopée d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lysimachia tenella	Lysimachie délicate	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lythrum salicaria	Salicaire commune	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Malus sylvestris	Pommier sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Medicago arabica	Luzerne tachetée	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Melissa officinalis	Mélisse officinale	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Mentha aquatica	Menthe aquatique	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Mentha pulegium	Menthe pouliot	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Mentha suaveolens	Menthe à feuilles rondes	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Mirabilis jalapa	Belle-de-nuit	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Misopates orontium	Misopates rubicond	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Molinia caerulea	Molinie bleue	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Nicandra physalodes	Nicandre faux-coqueret	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Oenanthe crocata	Enanthe safranée	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Orchis mascula	Orchis mâle	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Phacelia tanacetifolia	Phacélie à feuilles de Tanaisie	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Philadelphus coronarius	Seringat commun	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Pinus pinaster	Pin maritime	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Plantago major	Plantain majeur	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Polygala myrtifolia	Polygale à feuilles de myrte	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Populus tremula	Peuplier Tremble	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Portulaca oleracea	Pourpier cultivé	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Potamogeton polygonifolius	Potamo à feuilles de renouée	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Poterium sanguisorba	Pimprenelle à fruits réticulés	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Primula veris	Primevère officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Prunus avium	Merisier vrai	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Prunus laurocerasus	Prunier Laurier-cerise	NAa	-	-	-	-	-	IP5	INPN	Très faible
Prunus spinosa	Prunier épineux	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Pteridium aquilinum	Fougère aigle	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Pyracantha coccinea	Buisson ardent	DD	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Quercus robur	Chêne pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ranunculus acris	Bouton d'or	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible

Pré-diagnostic Faune-Flore-Milieus naturels
L'Îlot du Lac – SAINT-VINCENT-SUR-GRAON (85)

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Espèce exotique envahissante	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF			
Ranunculus flammula	Renoucle flammette	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ranunculus repens	Renoucle rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Reynoutria japonica	Renouée du Japon	NAa	-	-	-	-	-	IA1i	INPN	Très faible
Rhus typhina	Sumac vinaigrier	NAa	-	-	-	-	-	AS6	INPN	Très faible
Rosa rugosa	Rosier rugueux	NAa	-	-	-	-	-	AS5	INPN	Très faible
Rubia perigrina	Garance voyageuse	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Rubus caesius	Rosier bleue	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Rubus fruticosus	Ronce de Bertram	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Rumex crispus	Patience crépue	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Rumex sanguineus	Patience sanguine	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Salix alba	Saule blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Salix atrocinerea	Saule à feuilles d'Olivier	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Salix caprea	Saule marsault	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Salvia pratensis	Sauge des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Sambucus ebulus	Sureau yèble	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Sambucus nigra	Sureau noir	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Saponaria officinalis	Saponaire officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Scrophularia auriculata	Scrofolaire auriculée	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Scutellaria galericulata	Scutellaire à casque	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Scutellaria minor	Scutellaire mineure	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Silene dioica	Compagnon rouge	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Smyrnium olusatrum	Maceron cultivé	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Solanum dulcamara	Douce amère	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Sorbus torminalis	Sorbier alisier	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Stachys byzantina	Épiaire laineuse	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Stellaria graminea	Stellaire graminée	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Stellaria holostea	Stellaire holostée	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Sternbergia lutea	Sternbergie jaune	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Succisa pratensis	Succise des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Syringa vulgaris	Lilas	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Taxodium distichum	Cyprès chauve	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Teucrium scorodonia	Germandrée scorodoine	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Trifolium pratense	Trèfle des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Trifolium squamosum	Trèfle squameux	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Trocdaris verticillatum	Trocdaris verticillé	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ulex minor	Ajonc mineur	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Ulmus glabra	Orme glabre	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Umbilicus rupestris	Nombriil de vénus	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Urtica dioica	Ortie dioïque	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Valeriana officinalis	Valériane officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Veronica montana	Véronique des montagnes	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Veronica persica	Véronique de Perse	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Viburnum lantana	Viorne mancienne	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Viburnum tinus	Viorne tin	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Vicia faba	Vesce fève	NAa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Vicia sepium	Vesce des haies	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Vinca major	Grande pervenche	LC	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Viscum album	Gui d'Autriche	LC	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible

ANNEXE 5 : Indices de reproduction et catégories utilisées pour la détermination du statut de nidification

Nidification possible
01 – espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
02 – mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
Nidification probable
03 – couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
04 – territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit
05 – parades nuptiales
06 – fréquentation d'un site de nid potentiel
07 – signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
08 – présence de plaques incubatrices
09 – construction d'un nid, creusement d'une cavité
Nidification certaine
10 – adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11 – nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête)
12 – jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13 – adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.
14 – adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15 – nid avec œuf(s)
16 – nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

ANNEXE 6 : LISTE DES ESPECES DE FLORE OBSERVEES SUR LE SITE D'ETUDE ET SES ALENTOURS

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Inventaires	Espèce exotique envahissante	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF	ZNIEFF		
Acacia dealbata	Mimosa argenté	NAa	-	-	-	-	-	IP5	Très faible
Acer campestre	Érable champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Bryonia alba	Bryone alba	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Campanula rapunculus	Campanule raiponce	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Carpinus betulus	Charme commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Chelidonium majus	Grande chélidoine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cirsium vulgare	Cirse commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Convolvulus arvensis	Liseron des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Crepis sp	Crépide	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Daucus carota	Carotte sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Epilobium parviflorum	Epilobe à petites fleurs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia peplus	Euphorbe omblette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ficus carica	Figuier commun	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Foeniculum vulgare	Fenouil commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fraxinus excelsior	Frêne commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Galium aparine	Gaillet gratteron	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium purpureum	Géranium pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hedera helix	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hypericum perforatum	Millepertuis perforié	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Jacobaea erucifolia	Sénéçon à feuilles de roquette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Laurus nobilis	Laurier noble	LC	-	-	-	-	-	IP2	Très faible
Ligustrum ovalifolium	Troène des haies	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ligustrum vulgare	Troène	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lysimachia arvensis	Mouron des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Malva sylvestris	Mauve commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Medicago lupulina	Luerne lupuline	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Melissa officinalis	Mélisse officinale	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Morus alba	Murier	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Oxalis debilis	Oxalide chétive	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Parthenocissus quinquefolia	Vigne-vierge	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Photinia x fraseri	Photinia de Fraser	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus robur	Chêne pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rubia perigrina	Garance voyageuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rubus sp	Ronce	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex conglomeratus	Patience agglomérée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salvia rosmarinus	Romarin	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Sambucus nigra	Sureau noir	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Silene sp	Silène	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum dulcamara	Douce amère	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ulmus glabra	Orme glabre	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Urtica dioica	Ortie dioïque	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Verbena officinalis	Verveine officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia sativa	Vesce commune	-	LC	-	-	-	-	-	Très faible